



SIEEOM GRISOLLES - VERDUN

Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne : Aucamville, Beaucrupy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne

Communauté de Communes Terroir de Grisolles et Villebrumier : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles et Pompignan

Rapport annuel 2015

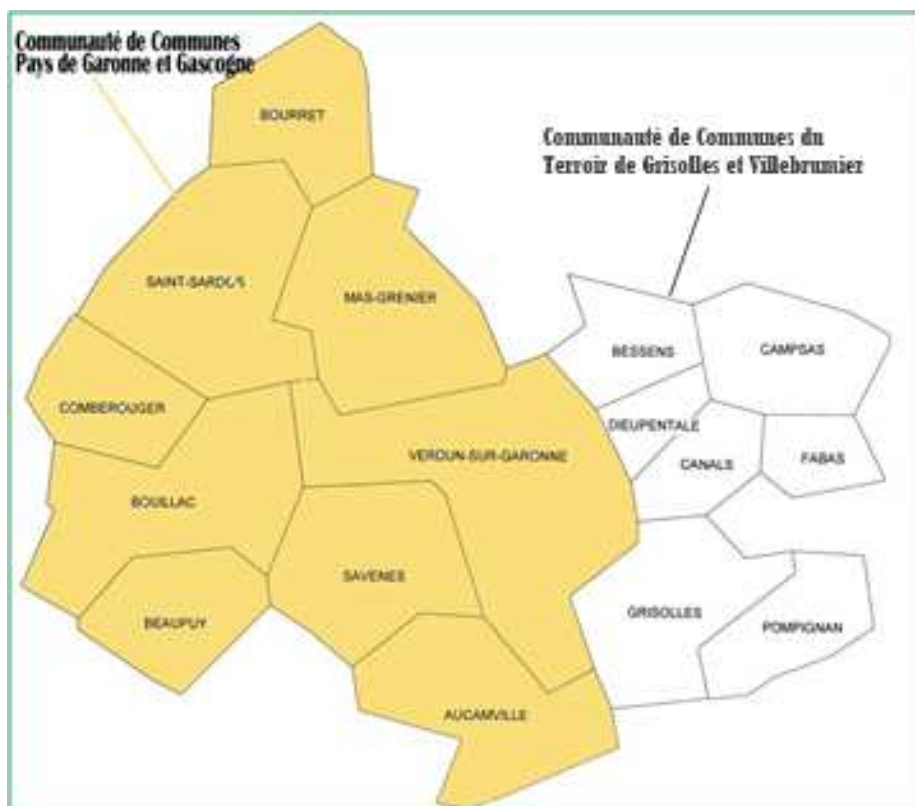
Prix et qualité du service d'élimination des déchets



1. Présentation du SIEEOM Grisolles-Verdun

Carte du territoire

Le SIEEOM Grisolles-Verdun est un Syndicat Mixte composé de la communauté de communes « Pays de Garonne et Gascogne » et d'une partie de la communauté de communes « Terroir de Grisolles et Villebrumier » pour les communes de : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles et Pompignan.

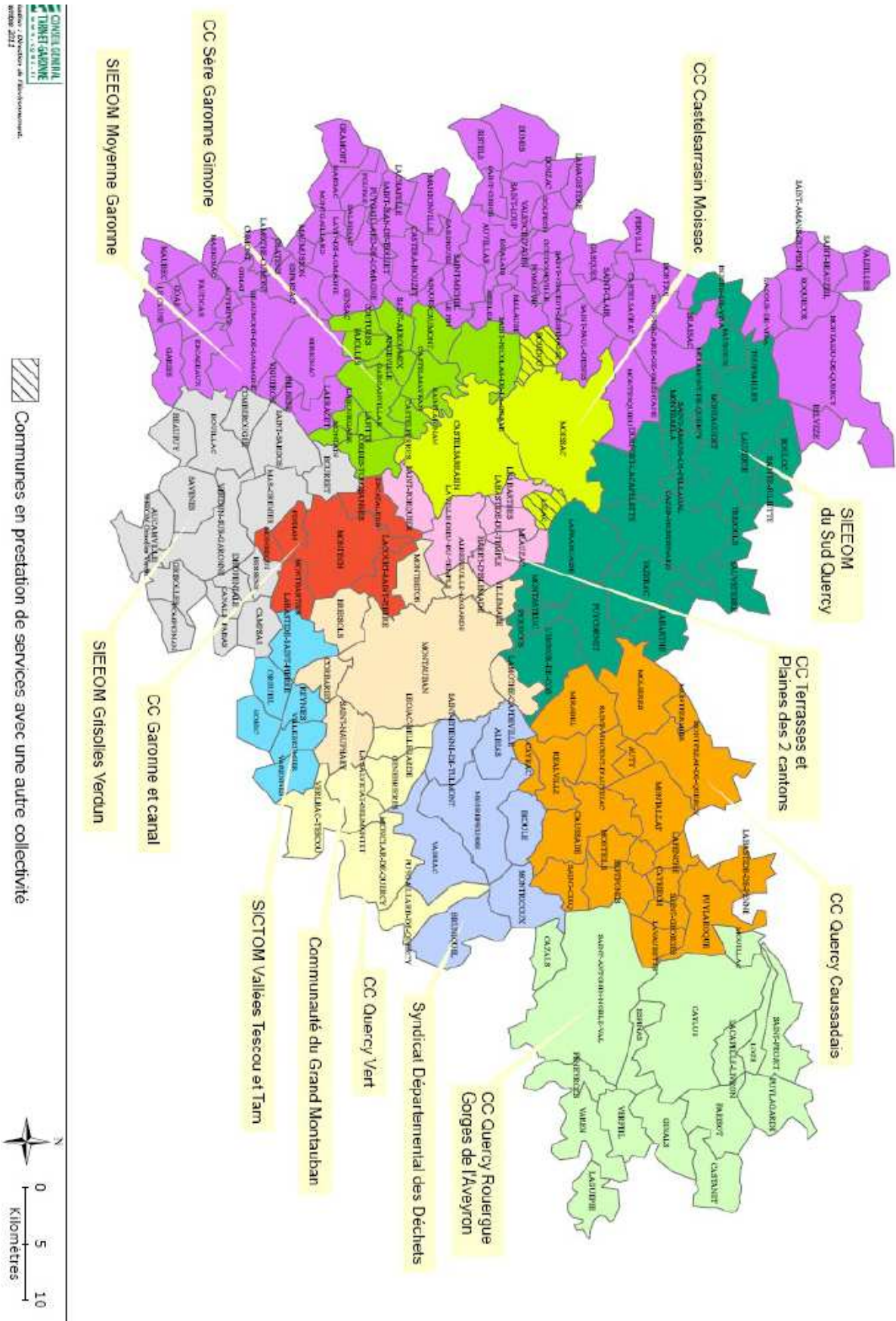


Situation du syndicat au niveau départemental

Le SIEEOM Grisolles-Verdun se trouve au sud du département du Tarn-et-Garonne en limite avec la Haute-Garonne.

Ci-dessous carte des différents EPCI de ayant la compétence collecte des déchets en Tarn-et-Garonne (source : Conseil Général). Le SIEEOM Grisolles-Verdun est représenté en gris.

Descriptif des communes membres



Dans le tableau ci-dessous est présentée la population des différentes communes qui composent le SIEEOM Grisolles-Verdun avec les estimations de population des recensements intermédiaires.

Communes	Recensement 1999	Recensement 2012	Recensement 2012
Aucamville	790	1 062	1 147
Beaupuy	173	319	323
Bouillac	447	611	626
Bourret	556	841	852
Comberouger	225	286	278
Mas-Grenier	931	1 280	1 340
Saint-Sardos	555	935	979
Savenès	454	783	789
Verdun-sur-Garonne	3 067	4 463	4 607
S/TOT CCPGG*	7 198	10 580	10 580
Bessens	664	1 458	1 465
Campsas	870	1 236	1 281
Canals	537	718	743
Dieupentale	733	1 518	1 569
Fabas	322	578	582
Grisolles	2 917	3 871	3 919
Pompignan	1 012	1 419	1 431
S/TOT CCTGV**	7 055	10 798	10 798
TOTAL	14 253	21 378	21 931

*Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne

** Communauté de Communes Terroir de Grisolles et Villebrumier

Données socio-démographique

Attractivité du territoire :

Le SIEEOM Grisolles-Verdun est un territoire attractif avec une forte augmentation de la population. En moyenne sur les onze dernières années, la population a augmenté de 4% par an. 30% de la population provient d'une commune extérieure depuis moins de 5 ans (essentiellement d'un autre département).

Classe d'âge de la population :

La population est assez jeune avec un taux de natalité élevé (+ 1 point par rapport à la moyenne nationale) et 30 % de la population qui a moins de 20 ans (25% en moyenne nationale). De nombreux foyers ont des enfants (40%, soit environ 3 900 foyers). La population active (tranche de 20-64 ans) est équivalente à la moyenne nationale. 25% de la population est composée de personnes retraitées.

Habitat :

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a un taux d'habitat vertical faible. 90% de l'habitat est composé de maisons individuelles (environ 8 780 foyers). Le territoire est scindé en deux zones dont l'une est plutôt semi-rurale (canton de Grisolles et commune de Verdun-sur-Garonne) et l'autre plutôt rurale (le reste du canton de Verdun-sur-Garonne).

Emploi :

80% des salariés sur le territoire du SIEEOM Grisolles-Verdun travaillent en dehors de leur commune de résidence (dont 48% dans un autre département). Les plus importants secteurs d'activité du territoire sont l'agriculture, les commerces, les transports et les services.

Le comité syndical

La représentation des élus au SIEEOM Grisolles-Verdun a été modifiée en 2014 suite aux élections municipales. Le Président est Gérard FENIE, les Vice-présidents sont Alain REY et Frank THOMAS, les délégués au SIEEOM de chaque commune sont les suivants :

Communes	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Délégué suppléant
Aucamville	Eric FRAYSSE	Denis NOGUES	Philippe BELOT	Sylvie GRANDO
Beaupuy	Denis REY	Yannick SEGARD	Mélika AKRED	Marc BADER
Bouillac	Jean-Michel VALETTE	Michel LABIT	Michel CHAUBET	Pascale IZARD
Bourret	Yves COUDERC	Laurent METCHE	Denis LAVAYSSIERE	Jean-Luc VILLADIEU
Comberouger	Angeline CENTIS	Marie-Annick COMBET	Flora MOURIAU	Sonia PEREZ
Mas-Grenier	Jean-Claude TOULOUSE	Frank THOMAS	Bernadette PROUET	Bernard BORI
Saint-Sardos	Gérard FENIE	Bernard GRANIE	Hervé CAYROU	Patrick DELIANCOURT
Savenès	Philippe DETARRAGON	Bernard CARBOUE	Denis DUPEYRE	Eric TAPILIN
Verdun-sur-Gne	Aurélié DELMAS	Aurélié CORBINEAU	Yasmina BOUMLIL	Dominique DUMOULIN
Bessens	Bruno GODART	Michel RIEUTORD	Céline GELLY	Gisèle RIEDEL
Campsas	Philippe BARDOU	Pierre-Yves GENET	Marlène RICHARD	Jean ASTOUL
Canals	Patricia FINANCE	Alain REY	Bernard BLATCHE	Stéphane FINANCE
Dieupentale	Michel DEVAY	Sébastien ROBBE	Jean-Christophe SURRAULT	Emmanuel BARAT
Fabas	François GUILLE	Franck VALETTE	Bernard JULLIE	Sébastien ABADIE
Grisolles	Patrick MARTY	Gabriel MARTY	Philippe SABATIER	Eric LEPEN
Pompignan	Alain BELLOC	Jérôme VERGARA	Joseph BIN	Michel RIBES

2. Compétences exercées par le SIEEOM Grisolles-Verdun

Le SIEEOM de Grisolles-Verdun n'est rattaché à aucun syndicat de traitement, il assure la totalité des compétences liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compétences	OMR	Verre	Recyclables secs légers	Encombrants / Bois / Gravats / DEEE	Déchets verts		Déchets Dangereux	Ferraille
					PAP*	AV**		
Mode d'organisation	PAP*	AV**	PAP*	AV**	PAP*	AV**	AV**	PAP* et AV**
Collecte	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement	X	X	X	X	X	X	X	X

Assuré par le SIEEOM Grisolles-Verdun

Assuré par certaines communes membres

Sur certaines communes, la collecte des déchets verts est assurée par les communes elles-mêmes, le SIEEOM Grisolles-Verdun agit en prestataire pour ces communes.

* : collecte au porte-à-porte.

** : collecte en apport volontaire.

3. Organisation du service

A. Présentation générale

► La nature des déchets urbains

Le terme déchets recouvre des réalités différentes. La définition précise de chaque catégorie facilite la collecte puis le traitement.

En 2011, la moyenne nationale des déchets ménagers collectés était de 395 kg/hab/an (hors déchèteries) et 590 kg/hab/an avec les déchets des déchèteries.

En 2007, une étude sur les déchets collectés a permis d'identifier la part de chaque déchet dans nos poubelles :

- Les déchets putrescibles : 120 kg/hab/an ;
- Les papiers : 52 kg/hab/an ;
- Les cartons : 30 kg/hab/an ;
- Les plastiques : 47 kg/hab/an ;
- Le verre : 41 kg/hab/an ;

- Les métaux : 11 kg/hab/an ;
- Les textiles : 9 kg/hab/an ;
- Les textiles sanitaires : 30 kg/hab/an ;
- Les autres déchets (essentiellement les déchets d'activités économiques) : 34 kg/hab/an

Nous constatons qu'en compostant et en triant tous les déchets qui doivent l'être, les seuls déchets qui resteraient dans les ordures ménagères résiduelles seraient les textiles sanitaires qui représentent 30 kg/hab/an, plus une petite part des déchets plastiques et une petite part des déchets en verre.

► Chiffres clés de l'an 2015 pour le traitement et le recyclage des déchets :

Taux de recyclage matière* **33,01%** (31,24 % en 2014)

Taux de recyclage matière ou biologique* **48,3 %** (47,90 % en 2014)

Tonnage de déchets ménagers recyclés..... **3 336 t** (3 107 t en 2014)

Tonnage de déchets organiques compostés..... **1 546 t** (1 657 t en 2014)

Tonnage des déchets collectés recyclés** **2 157 t** (2 023t en 2014)

Tonnage des ordures ménagères résiduelles **4 510 t** (4 525 t en 2014)

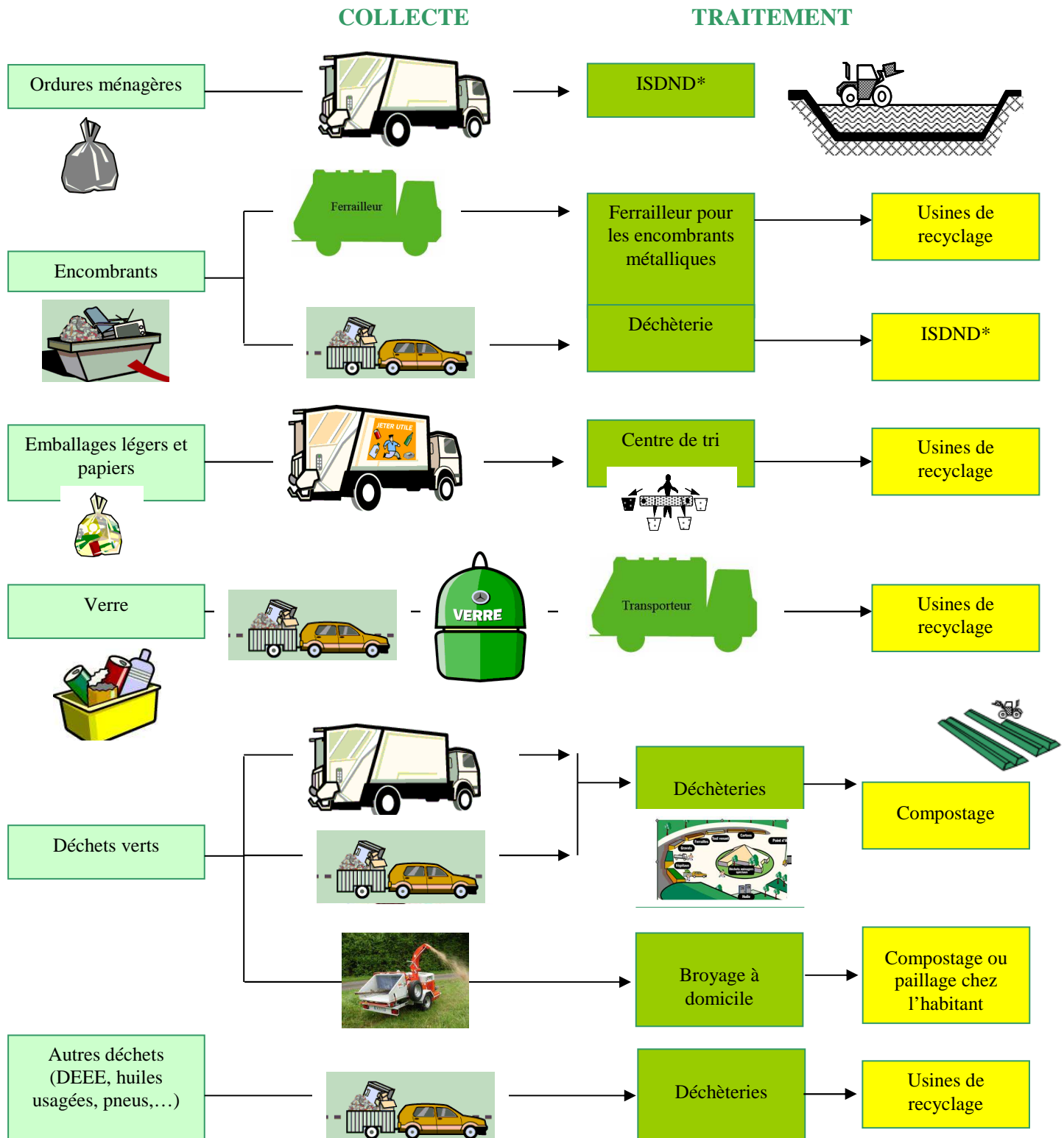
Tonnage tous déchets confondus **11 743 t** (11 566 t en 2014)

**Calcul réalisé hors tonnage gravats*

*** Calcul réalisé hors déchets déchèterie*

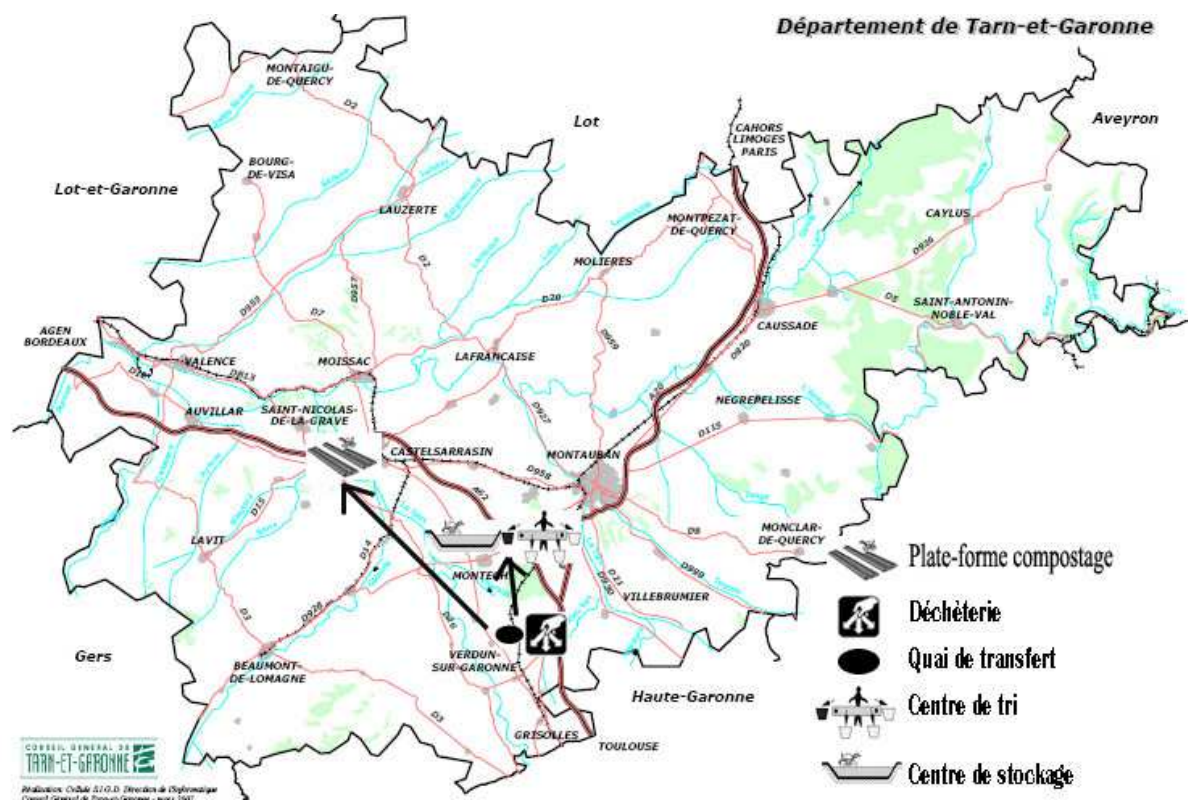
Schéma d'organisation générale des déchets ménagers

Il y a 20 ans, tous les déchets ménagers étaient enfouis. Aujourd'hui grâce au tri et à la mise en place de filières de traitement ou de recyclage, de plus en plus de déchets peuvent être valorisés.



*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Carte des infrastructures



Carte de localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers du SIEEOM Grisolles-Verdun.

Le centre de stockage et le centre de tri sont exploités par la DRIMM à Montech. La plate-forme de compostage est exploitée par APAG Environnement. La compétence traitement est réalisée en prestation de service pour le SIEEOM Grisolles-Verdun

Le quai de transfert et la déchèterie sont exploités en régie par le SIEEOM Grisolles-Verdun.

B. Filière Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le mode de collecte

La collecte des OMR est effectuée en sacs poubelles sur une partie du territoire. Ces sacs poubelles sont distribués deux fois par an dans les communes concernées par cette collecte.

En bourg, les sacs sont directement collectés en porte-à-porte. En campagne, les sacs sont collectés en bacs de regroupement de 770 L.

En 2015, il a été acheté :

- **10 010** rouleaux de sacs noirs de 50L (9 392 rouleaux en 2014);
- **9 196** rouleaux de sacs noirs de 30 L (9 561 rouleaux en 2014) ;

Soit un total de **576 180 sacs pour les OMR (568 600 sacs en 2014)**

Il a été acheté plus de sacs en 2015 qu'en 2014. Environ 50% des foyers du SIEEOM Grisolles-Verdun sont désormais équipés en bacs individuels et ne bénéficient donc plus de sacs poubelles. Depuis début 2013, la distribution des sacs pour les foyers restés en sacs dans les communes majoritairement équipées dans les communes est réalisée par un agent du SIEEOM sur les communes suivantes : Bessens, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Pompignan et Verdun. La distribution des sacs s'effectue aussi par un agent du syndicat sur la commune de Saint-Sardos. Avec la baisse de déchets déposés dans les ordures ménagères résiduelles (extension des consignes de tri), le SIEEOM conseille désormais aux habitants de s'équiper avec des sacs de 30L. Cependant, on voit que dans les communes où la collecte n'est pas effectuée en bacs individuels, le ratio d'ordures ménagères par rapport à la collecte sélective est plus important, le tri des habitants est fait avec moins d'assiduité, la quantité de sacs noirs consommés est donc encore relativement important.

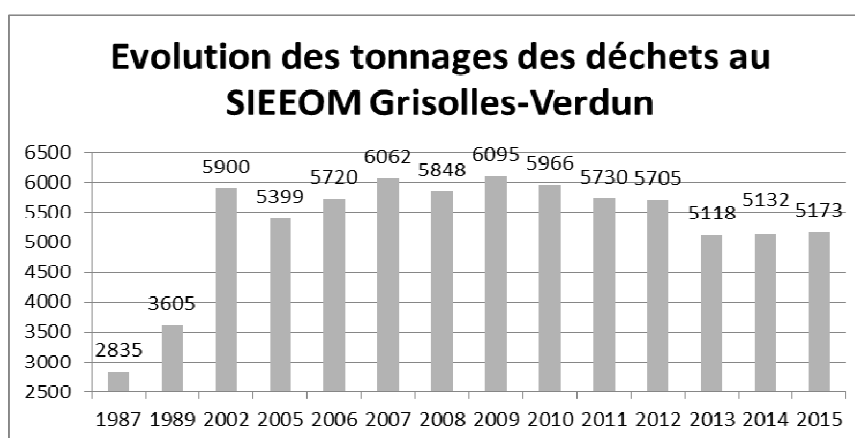
Données techniques

Données sur la collecte des OMR en 2015 :

Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés	Performance en kg/habitant/an	Distance parcourue pour la collecte (km)	Ratio efficacité collecte (km/t)
21 931 (21 378 en 2014)	4510 t (4 525 en 2014)	206* (212 en 2014)	56 372 km (58 986 en 2014)	12.5** (13.04 en 2014)

*La moyenne nationale est de 288 kg/habitant/an (ADEME – résultats 2011).

**La moyenne nationale est de 12.2 km/t.



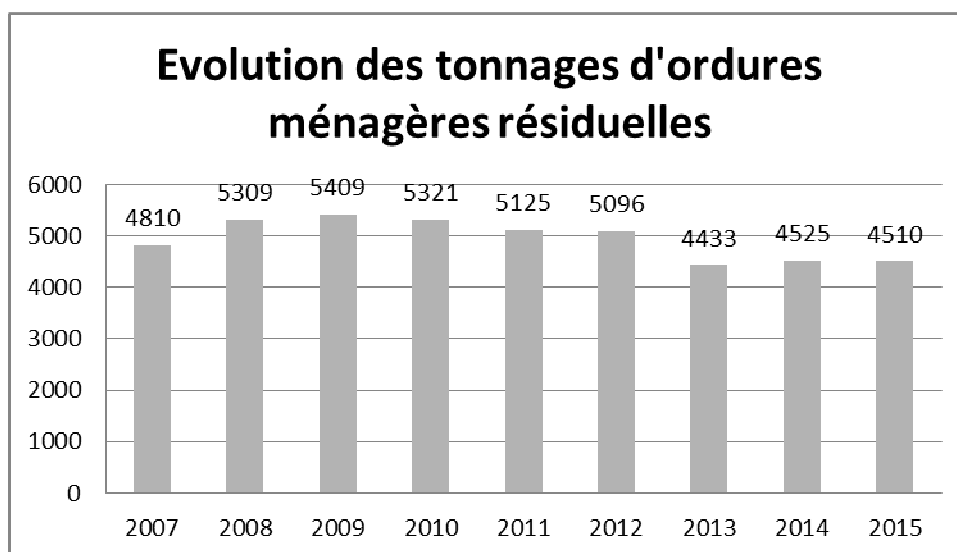
La baisse des tonnages en 2005 correspond à la mise en place courant 2004 de la collecte sélective. Les déchets étaient auparavant tous collectés avec les ordures ménagères, une partie a été détournée, à partir de 2004, pour être recyclée.

La baisse du tonnage ordures ménagères et encombrants en 2008 s'explique par la baisse du tonnage des encombrants. En effet, avec le fonctionnement de la déchèterie une grande partie des déchets auparavant traités comme encombrants a été détournée au profit d'autres filières moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement (par exemple vers le bois et les gravats).

Par contre, lorsque l'on examine les tonnages d'ordures ménagères résiduelles seuls (graphe ci-dessous), le tonnage de 2008 est en augmentation très importante par rapport à 2007. En 2009, on commence à voir une stabilisation qui traduit l'effet des prémices de la communication sur la prévention des déchets. Cette baisse se confirme depuis 2010 malgré l'augmentation de la population.

Pour la première fois, entre 2009 et 2010, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 1,6%. Entre 2008 et 2009, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles avait augmenté de 1.9 %. Entre 2010 et 2011, la baisse est encore plus forte, puisqu'elle est de -3.68% en tonnages sans tenir compte de l'augmentation de la population. **Entre 2012 et 2013, la diminution est de nouveau très marquée avec une baisse de 13 %.** En 2014 et 2015, il s'agit plus ou moins d'une stabilisation des tonnages (une augmentation en tonnage mais une baisse en performance en kg/hab/an).

Ce phénomène de diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles s'explique par un détournement vers les filières de recyclage grâce notamment à la mise en place des bacs individuels (les habitants responsabilisés trient mieux les emballages), par une prise de conscience sur la nécessité de réduire les déchets par les habitants grâce au programme de prévention mais aussi peut-être par les industriels (éco-conception, distribution de produits en vrac, ...).



-0,3%
d'ordures
ménagères en
2015

Fréquences de collecte

Tableau des fréquences de collecte des sacs noirs d'ordures ménagères résiduelles :

Code Postal	Commune	Mode de collecte	Fréquence de collecte
82 600	AUCAMVILLE bourg	Porte-à-porte sacs	C2*
	AUCAMVILLE campagne	Collecte de proximité	C1*
	AUCAMVILLE Capmas	Porte-à-porte BI**	C1
82 600	BEAUPUY	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 170	BESSENS	Porte-à-porte BI	C1
82 600	BOUILLAC	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 700	BOURRET	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 370	CAMPSAS	Porte-à-porte BI	C1
82 170	CANALS	Porte-à-porte BI	C1
82 600	COMBEROUGER	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 170	DIEUPENTALE	Porte-à-porte BI	C1
82 170	FABAS	Porte-à-porte BI	C1
82 170	GRISOLLES hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C2
	GRISOLLES bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C1
82600	MAS-GRENIER bourg	Porte-à-porte sacs	C2
	MAS-GRENIER nord	Collecte de proximité	C2
	MAS-GRENIER sud	Porte-à-porte sacs	C1
82 170	POMPIGNAN hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C2
	POMPIGNAN bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C1
82 600	SAINT-SARDOS	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 600	SAVENES bourg	Porte-à-porte sacs	C2
	SAVENES campagne	Collecte de proximité	C1
82 600	VERDUN-S/-GNE hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C2
	VERDUN-S/-GNE bourg	Porte-à-porte BI	C1
	VERDUN-SUR-GARONNE campagne	Collecte de proximité	C2

* La collecte en C1 correspond à une collecte par semaine, la collecte en C2 correspond à deux collectes par semaine.

** BI : collecte en bacs individuels

La maintenance des bacs de regroupement

En 2015, le besoin en nouveaux bacs de regroupement de 770 L a été de 40 conteneurs gris à couvercle vert pour les ordures ménagères résiduelles (contre 40 en 2014, 35 en 2013, 10 en 2012). Le tableau ci-dessous reprend les interventions réalisées sur chaque commune.

	OM		
	Ajout	Suppression	Echange
Aucamville	11	4	5
Beaupuy	1		2
Bessens			
Bouillac	3		2
Bourret		3	6
Campsas			
Canals	3	4	2
Comberouger			1
Dieupentale	6	6	2
Fabas			
Grisolles	8	14	15
Mas-Grenier	5	17	3
Pompignan	5	3	
Saint-Sardos	3	3	6
Savenès			4
Verdun	22	29	8
TOTAL	67	83	56

La maintenance est réalisée en régie par les agents du SIEEOM Grisolles-Verdun. Les bacs sont achetés en marchés publics.

Le besoin annuel habituel est d'environ 50 à 60 conteneurs par an pour les conteneurs de proximité auxquels il faut rajouter entre 10 et 20 conteneurs pour des besoins ponctuels pour des manifestations ou des conteneurs mis en place lors de travaux. En début d'année 2013, de nombreux conteneurs de regroupement à ordures ménagères résiduelles (245) ont été supprimés suite à la mise en place des bacs individuels au 7 janvier 2013.

En 2015, pour la sixième année consécutive, les bacs de proximité de 770L d'ordures ménagères résiduelles ont été lavés, intérieurement et extérieurement, au mois de septembre 2015 par nos agents. Pour cela, une laveuse a été louée pendant 5 jours pour un coût de 1 319 € HT (lavage de 528 bacs).

La collecte en bacs individuels

Depuis janvier 2013, la collecte des ordures ménagères est réalisée en bacs individuels sur la zone la plus urbanisée du territoire ; il s'agit des communes de Aucamville (uniquement quartier du Capmas), Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles (hors centre-ville), Pompignan et Verdun-sur-Garonne (hors centre-ville). Une partie de la commune de Mas-Grenier a été équipée en bacs individuels au mois de mars 2015. Suite à ce changement de collecte, tous les circuits de tournées et les jours de ramassage ont dû être modifiés. Sur ces nouvelles zones de collecte, la fréquence est en C1.

Le syndicat met à disposition des habitants des bacs adaptés au nombre de personne occupant le foyer :

- pour les foyers de 1 et 4 personnes : un bac de 120L
- pour les foyers de 5 personnes et plus : bac de 240L

Ainsi au 31 décembre 2015, on dénombre les bacs individuels suivants :

	Nombre de bacs 120L	Nombre de bac 240L	Total
Aucamville	44	2	46
Bessens	425	62	487
Campsas	419	67	486
Canals	288	31	319
Dieupentale	502	62	564
Fabas	202	21	223
Grisolles	1072	110	1182
Mas-Grenier	99	19	118
Pompignan	419	57	476
Verdun-sur-Garonne	1149	143	1292
TOTAL	4619	574	5193

En 2015, il a été distribué : 205 bacs 120L et 54 bacs 240L pour la collecte des ordures ménagères.



C. Filière Emballages Ménagers

Introduction et mode de collecte

La collecte au porte-à-porte : les emballages ménagers légers en sacs jaunes

En avril 2004, le SIEEOM Grisolles et Verdun, s'est tourné vers une nouvelle politique de gestion des déchets ménagers en lançant la collecte sélective des emballages recyclables en mélange.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en mélange dans des sacs jaunes translucides fournis gratuitement à la population par le SIEEOM de Grisolles et Verdun sur une partie du territoire.

En bourg, les sacs sont directement collectés en porte-à-porte. En campagne, les sacs sont collectés en bacs de regroupement de 770 L à couvercle jaune.

En 2015, il a été acheté :

- **11 920** rouleaux de sacs jaunes translucides de 50L (10 159 rouleaux en 2014);
- **4 340** rouleaux de sacs jaunes translucides de 30 L (2 309 rouleaux en 2014) ;

Soit un total de **370 620 sacs pour la collecte sélective** (374 060 sacs en 2014).

La collecte en apport volontaire : le verre en récup'verre

Le verre est collecté uniquement par le mode de l'apport volontaire en colonnes aériennes. Depuis 2009, le SIEEOM Grisolles-Verdun collecte le verre en régie. L'achat d'une grue sur berce s'est avéré nécessaire pour réaliser cette prestation.



Vidage d'un récup'verre

Le parc des colonnes à verre se décompose désormais comme suit :

Commune	Lieux-dits	Quantité
Aucamville	Village - pl de la Liberté	1
	Capmas	1
	Mont Saint-Jean	1
	Les Pessots	1
	Nolet	1
	Barlabé	1
	Restaurant	1
Beaupuy	Château d'eau	1
	Briqueterie	1
Bessens	Place du village	1
	Lapeyrière	1
	Stade	1
	Salle des fêtes	1
	Cimetière	1
Bouillac	Scierie	1
	derrière la Mairie	1
	Salle des fêtes	1
	St Salvy	1
	Rte de St Salvy	1
	La Rivière	1
	Grand-Selve	1
Bourret	Salle des fêtes	1
	Place	1
	Gabachoux	1
	Cité de la Taue	1
	Sarniquet	1
	Philadelphie	1
Campsas	Bascule	1
	Salle des fêtes	1
	La Tisarne	1
	As Bousquets	1
	Boutines / D50	1
Canals	Rond point RN20	1
	Entrée village	1
	Ch de Gabiat	1
Comberouger	Village	1
	Brivecastel	1
Dieupentale	Salle des fêtes	1
	Rue des Boulbènes	1
	Cimetière	1
	Déchèterie	1
	Stade	1
Fabas	Monument aux morts	1
	Salle des fêtes	1
	Miquelas	1
	Ecoles	1
Grisolles	Route de Toulouse	1
	Rue Ferrière	1
	Rue du Fort	1
	Rue du Pezoulat	1

	Parking pompiers	1
	Ateliers municipaux	1
	Salle des fêtes	1
	Gymnase	1
	Gare	1
	Ch des Crêtes	1
	ZA des Nauzes	1
	Boulodrome	1
	Parking Carrefour	1
Mas-Grenier	Halle	1
	Ecoles	1
	Salle des fêtes	1
	Contard-Carretou	1
	Cimetière	1
Pompignan	Route de Fronton	1
	Ch. de la Vignée	1
	Route de Montauban	1
	Route de Toulouse	1
	Rue des écoles	1
	Ch de Lartigue	1
Saint-Sardos	village derrière Mairie	1
	Rond Point	1
	Cave coopérative	1
	Base de loisirs	1
	La Bergeronne	1
Savenès	Tennis	1
	Peyremil	1
	Ch des Carrelots	1
	Braguejayres	1
Verdun-sur-Garonne	Stade	1
	Boulodrome	1
	Intermarché	1
	Camping	1
	Ateliers municipaux	1
	Rte d'Auch-Perbosc	1
	Pompiers	1
	Route d'Aucamville	1
	Cité En Coste	1
	Notre-Dame	1
	Cimetière rte d'Auch	1
	Salle des fêtes	1
	Mancenque – Guilhem	1
	Château	1
	Aux Mauroux	1
	Petit Prince – Chemin Tanseput	1
	TOTAL	96

Au 31 décembre 2015, le nombre de récup'verre sur le territoire est de 96 avec uniquement des emplacements dotés d'un seul récup'verre afin d'approcher au plus le dispositif de collecte de la population.

Les 2 nouveaux récup'verre installés en 2015 sont les suivants :

- Aucamville, au lieu-dit Nolet
- Verdun-sur-Garonne, à la Résidence Petit Prince chemin Tanseput.

► Les missions d'Eco-Emballages

Forts du constat que les emballages représentent la part la plus importante des déchets autant en poids qu'en volume, les pouvoirs publics, les collectivités et les industriels ont réagi. C'est ainsi que fut créée, en 1992, la société Eco-Emballages qui s'engage à recycler ou à valoriser 75% des emballages ménagers. Grâce à la contribution financière des industriels producteurs d'emballages, Eco-Emballages soutient les collectivités locales par le financement des opérations de sensibilisation, de la valorisation matière et énergétique. Elle garantit également les filières de traitement ou de recyclage (papiers-cartons, plastiques, briques alimentaires, verre, acier et aluminium).

En 2011, le SIEEOM Grisolles-Verdun a signé un contrat pour l'action et la performance, dit barème E, avec Eco-Emballages. Ce contrat se différencie des contrats précédents par le fait que les soutiens sont attribués au vu des résultats de la collecte sélective obtenus par la collectivité et non plus au vu des moyens mis en œuvre.

► Le contenu de nos poubelles



Notre poubelle est composée à 28% de papiers-cartons, 12% de verre, 12% de plastiques, 5% de métaux, 26% de biodéchets et 17% d'autres déchets (données nationales).

Données techniques

Données sur la collecte des emballages ménagers en 2014 :

Nombre d'habitants desservis	Emballages	Tonnages collectés	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Distance parcourue pour la collecte (km)	Ratio efficacité collecte (km/t)
21 931	Papier, carton, acier, aluminium, flacons plastiques	1 424 t (1 354 en 2014)	64,9 (63,3 en 2014) 39,3* sans le papier	33 777 km (31 761 en 2014)	23,7*** (23,5 en 2014)
21 931	Verre	659 t (638 en 2014)	30** (29,9 en 2014)	2 929 km	4,44 (6,25 en 2014)
21 931	Tous emballages et papiers	2 083 t (1 993 en 2014)	95 (93,2 en 2014)	36 706 km	17.62 (17,94 en 2014)

*La moyenne nationale, sans le papier, en semi-rural est de 57,7 kg/habitant/an (Eco-Emballages 2013).

**La moyenne nationale est de 40,5 kg/habitant/an pour notre milieu (semi-rural) en apport volontaire (donnée 2013).

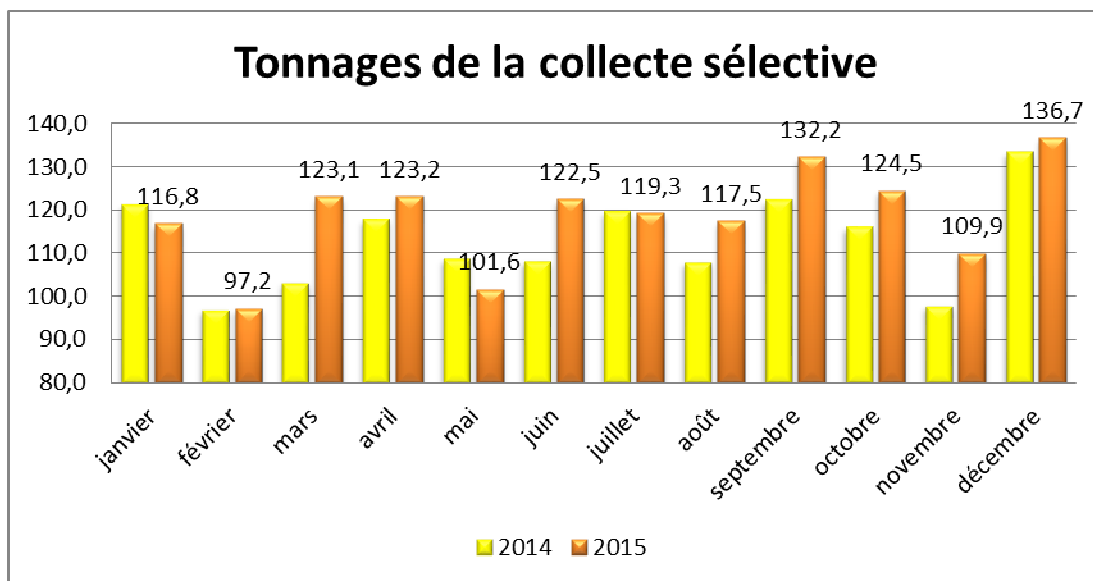
***La moyenne nationale est de 41 km/t.

► Collecte sélective des emballages légers

Le **taux de détournement** de la collecte sélective (hors verre) par rapport aux ordures ménagères résiduelles est de **31,6%** (29,6% en 2014, 31% en 2013, 22% en 2012 et 15,5% en 2009).

L'année 2015 est marquée par une légère baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et par une hausse de la collecte sélective. Les quantités de collecte sélective ont encore une forte marge de progression puisque le gisement d'emballages légers est de 35,7 kg/hab/an (donnée Eco-Emballages 2013) et que les tonnages d'emballages légers expédiés par le SGV en 2015 correspondent à 26,9 kg/hab/an (29,7 kg/hab/an en 2014 et 26,7 kg/hab/an en 2013). Il reste donc encore près de 9 kg/hab/an d'emballages légers non triés et jetés avec les ordures ménagères.

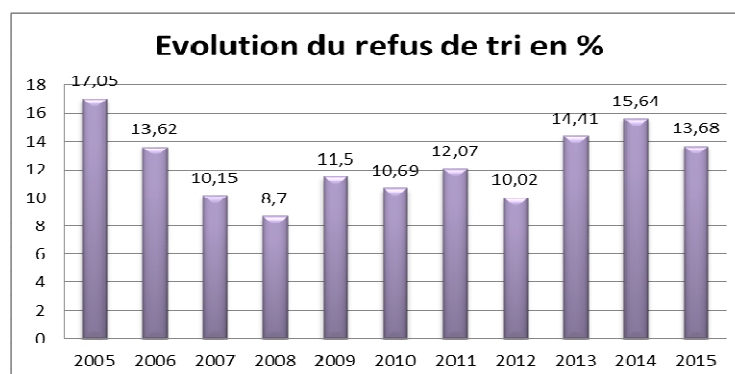
En 2013, en moyenne nationale 67% des emballages ménagers ont été recyclés. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement étaient de **75% d'emballages ménagers recyclés dès 2012**.



Le graphe ci-dessus représente la répartition par mois des tonnages de collecte sélective en sacs jaunes translucides collectés au SIEEOM Grisolles-Verdun en 2014 (en jaune) et en 2015 (en orange).

On note, une progression des tonnages en 2012 par rapport à 2011 (augmentation de 6,6%) grâce à l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri. Ils augmentent à nouveau fortement en 2013 (18,8%) grâce aussi à la conteneurisation sur une partie du territoire. En 2014, il n'y a pas eu de communication exceptionnelle liée à une mise en place d'un nouveau système de tri ou de collecte, ainsi la communication habituelle n'a pas suffi à insuffler une nouvelle dynamique sur le geste du tri. Enfin en 2015, on observe une nouvelle progression de 4,9%.

Concernant la qualité du tri, elle est en hausse sur l'année 2015 :

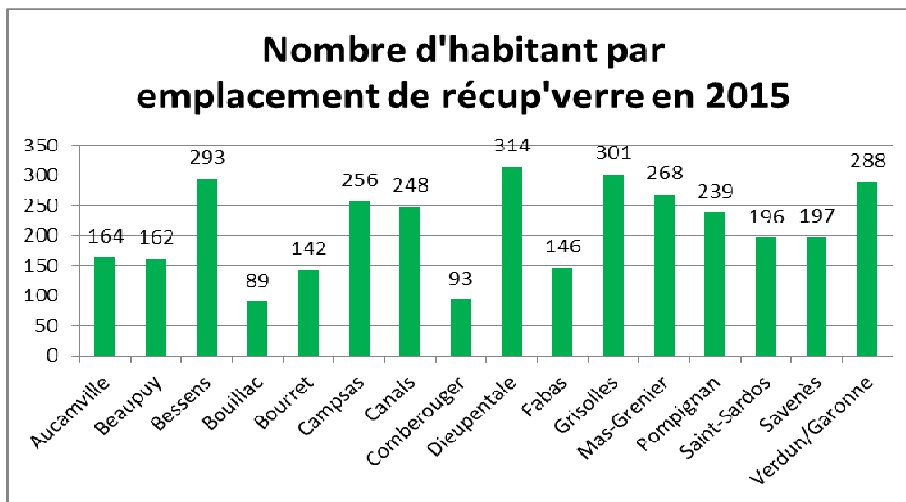


La qualité du tri était en constante augmentation jusqu'en 2008, elle s'est dégradée depuis 2009 tout en restant à un niveau correct situé entre 10 et 15 %. Les fortes augmentations de tonnage des dernières années se sont accompagnées d'un peu plus de refus. D'autre part, la modification du process du centre de tri (passage en centre de tri optique) et l'extension des consignes de tri jouent aussi un rôle négatif dans la quantité de refus de tri.

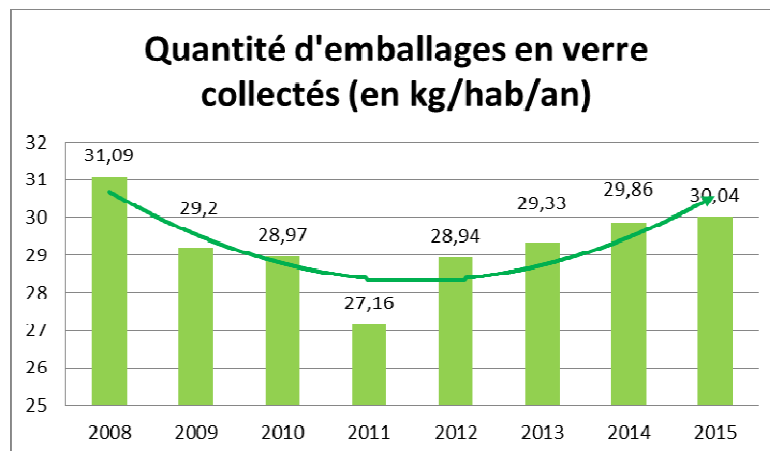
► **Collecte du verre**

Les habitants du SIEEOM Grisolles-Verdun trient 30 kg/hab/an. En moyenne nationale, en 2013, en milieu semi-rural, en apport volontaire, le verre est trié à hauteur de 40,5 kg/hab/an (données Eco-Emballages). **Il manque 230 tonnes d'emballages en verre dans nos récup'verre pour atteindre la moyenne nationale.**

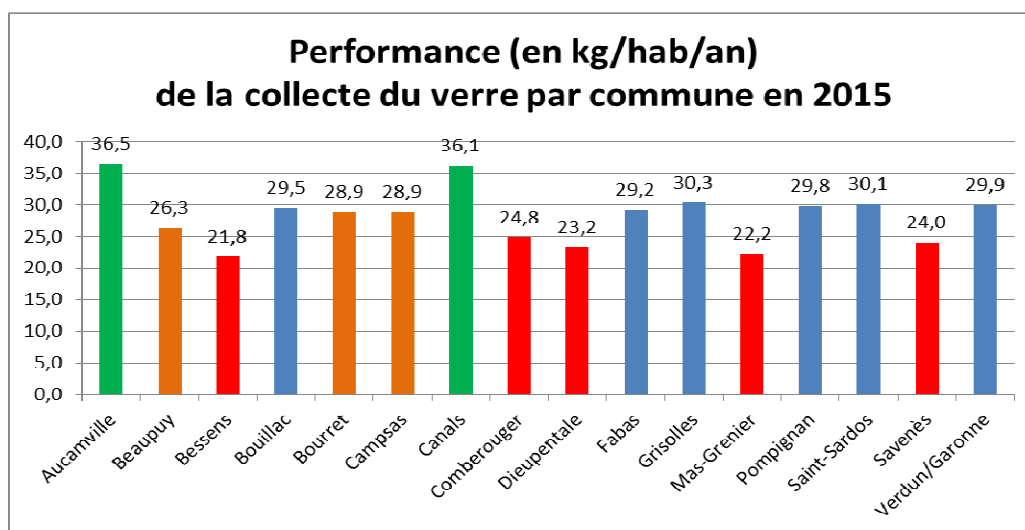
La dotation en colonne en verre est en moyenne de **228 habitants par récup'verre** sur le SIEEOM Grisolles-Verdun contre 221 habitants par récup'verre en moyenne nationale pour un milieu semi-rural. Le territoire est donc bien doté.



Le graphique ci-dessus reprend la dotation d'emplacements de récup'verre par habitant et par commune. Il existe encore des disparités entre les communes. Les communes de Bessens, Dieupentale, Grisolles, et Verdun-sur-Garonne font partie des communes les plus faiblement dotées.



Le graphique ci-dessus démontre que de 2008 à 2011, les performances en collecte du verre n'ont fait que diminuer d'année en année en tenant compte de l'augmentation de la population. C'est pendant l'année 2011, que l'opération « 2011 : Odyssée du verre » s'est déroulée. Ainsi, depuis l'année 2012 on constate un rebond dans le tri du verre. Les efforts de communication et d'améliorations techniques doivent perdurer afin de continuer à progresser sur ce matériau.



Le graphique ci-dessus met en exergue les disparités de la performance du verre selon les communes. Les communes en orange sont celles dont la performance est comprise entre 20 et 29 kg/hab/an, les communes en bleu sont celles dont la performance est comprise entre 29 et 32 kg/hab/an et les communes en vert sont celles dont la performance est supérieure à 32 kg/hab/an.

Fréquences de collecte en emballages légers

Tableau des fréquences de collecte des sacs jaunes translucides de collecte sélective :

Code Postal	Commune	Mode de collecte	Fréquence de collecte
82600	AUCAMVILLE bourg	Porte-à-porte sacs	C1*
	AUCAMVILLE campagne	Collecte de proximité	C1
	AUCAMVILLE Capmas	Porte-à-porte BI*	C0.5
82600	BEAUPUY	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village
82170	BESSENS	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	BOUILLAC	Collecte de proximité	C0.5* en partie en campagne-C1 en village
82700	BOURRET	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village
82370	CAMPSAS	Porte-à-porte BI	C0.5
82170	CANALS	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	COMBEROUGER	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village

82170	DIEUPENTALE	Porte-à-porte BI	C0.5
82170	FABAS	Porte-à-porte BI	C0.5
82170	GRISOLLES hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C1
	GRISOLLES bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	MAS-GRENIER bourg	Porte-à-porte sacs	C1
	MAS-GRENIER nord	Collecte de proximité	C1
	MAS-GRENIER sud	Porte-à-porte sacs	C0.5
82170	POMPIGNAN hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C1
	POMPIGNAN bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	SAINT-SARDOS	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village
82600	SAVENES bourg	Porte-à-porte sacs	C1
	SAVENES campagne	Collecte de proximité	C1
82600	VERDUN-S/-GNE hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C1
	VERDUN-S/-GNE bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C0.5

* La collecte en C1 correspond à une collecte par semaine, la collecte en C0.5 correspond une collecte tous les quinze jours.

** BI : collecte en bacs individuels

La collecte en C_{0,5} a été mise en place suite à une étude d'optimisation réalisée sur le territoire. En effet, la collecte sélective est un déchet propre et sec qui supporte d'être stocké chez l'habitant. La taille des conteneurs mis à disposition est fonction du nombre de personnes dans le foyer et des conteneurs supplémentaires sont donnés aux habitants qui consomment beaucoup d'emballages. Toutefois, avec le programme de prévention des déchets, l'objectif est aussi de faire diminuer les emballages achetés par les foyers du territoire.

Concernant la collecte du verre, la fréquence est adaptée au taux de remplissage des colonnes à verre. Elle va de un vidage par semaine pour les récup' verre les plus fréquentés à un vidage tous les six mois pour les récup' verre les plus excentrés.

La maintenance des bacs de regroupement

En 2014, le besoin en nouveaux bacs de regroupement de 770 L a été de 27 conteneurs à couvercle jaune pour la collecte sélective (contre 38 en 2014, 52 en 2013 et 22 en 2012). Le tableau ci-dessous reprend les interventions réalisées sur chaque commune.

	Ajout	Suppression	Echange
Aucamville	12	7	
Beaupuy	1		
Bessens	10	9	
Bouillac	3		
Bourret			
Campsas			
Canals	11	7	1
Comberouger			
Dieupentale	1		
Fabas			
Grisolles	27	23	1

Mas-Grenier	8	17	
Pompignan	14	9	
Saint-Sardos	5	3	
Savenès	1		1
Verdun	25	19	
TOTAL	118	94	3

La maintenance est réalisée en régie par les agents du SIEEOM Grisolles-Verdun. Les bacs sont achetés en marchés publics.

Le besoin est d'environ 30 conteneurs par an pour les conteneurs de proximité auxquels il faut rajouter entre 5 et 10 conteneurs pour des besoins ponctuels pour des manifestations ou des conteneurs mis en place lors de travaux. En début d'année 2013, de nombreux conteneurs de regroupement à ordures ménagères résiduelles (236) ont été supprimés suite à la mise en place des bacs individuels au 7 janvier 2013.

En 2015, pour la cinquième fois, les bacs de proximité de 770L de collecte sélective ont été lavés par nos agents au mois de septembre, intérieurement et extérieurement. Pour cela, une laveuse a été louée pendant 4 jours pour un coût de 1 114 € HT (lavage de 446 bacs).

Les colonnes à verre ont également été lavées par nos agents, extérieurement uniquement, avec une laveuse louée 1 jour pour un montant de 200 € HT (lavage de 80 colonnes).

La collecte en bacs individuels

Depuis janvier 2013, la collecte sélective est réalisée en bacs individuels sur la zone la plus urbanisée du territoire ; il s'agit des communes de Aucamville (uniquement quartier du Capmas), Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles (hors centre-ville), Pompignan et Verdun-sur-Garonne (hors centre-ville). Une partie de la commune de Mas-Grenier a été équipée en bacs individuels au mois de mars 2015. Suite à ce changement de collecte, tous les circuits de tournées et les jours de ramassage ont dû être modifiés. Sur ces nouvelles zones de collecte, la fréquence est en C0,5.

Le syndicat met à disposition des habitants des bacs adaptés au nombre de personne occupant le foyer :

- pour les foyers d'1 à 2 personnes : un bac de 120L
- pour les foyers de 2 personnes et plus : bac de 240L

Ainsi au 31 décembre 2015, on dénombre les bacs individuels suivants :

	Nombre de bacs 120L	Nombre de bac 240L	Total
Aucamville	16	26	42
Bessens	59	481	540
Campsas	56	423	479
Canals	52	243	295
Dieupentale	62	487	549
Fabas	14	207	221
Grisolles	404	681	1085
Mas-Grenier	17	108	125
Pompignan	59	415	474
Verdun-sur-Garonne	553	704	1257
TOTAL	1321	3891	5212

En 2015, il a été distribué : 46 bacs 120L et 224 bacs 240L pour la collecte sélective.



Les filières de traitement de la collecte sélective

Les **déchets des sacs jaunes sont triés manuellement** sur une chaîne de tri à la DRIMM de Montech. Les déchets sont triés **en 10 catégories** : le carton, les briques alimentaires, l'acier, l'aluminium, le papier, les journaux-magazines, les bouteilles plastiques en PEHD, les bouteilles plastiques en PET coloré, les bouteilles plastiques en PET incolore et les films plastiques. Une onzième catégorie est constituée par les erreurs de tri qui partent en enfouissement. Avec l'extension des consignes de tri, le mix PEHD est sur-trié par un deuxième passage sur la chaîne de tri afin de séparer le PP et le PS du PEHD.

Les déchets recyclables sont compressés et mis en balles et transportés vers des entreprises de recyclage qui sont en reprise filières avec Eco-Emballages :

- Pour l'aluminium : REGEAL-AFFIMET de COMPIEGNE (60) ;
- Pour les briques alimentaires : PAPETERIES DE BEGLES de BEGLES (33) ;
- Pour les plastiques : VALORPLAST de PUTEAUX (92) ;
- Pour le verre : VERRERIE OUVRIERE D'ALBI (81).

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a également contracté avec des repreneurs en option fédérations pour les matériaux suivants :

- Pour l'acier : PAPREC (31) jusqu'en juin 2014 et BARTIN RECYCLING (82) ensuite ;
- Pour le papier-carton : SITA (31) ;

D. Filière Biodéchets

La collecte des déchets verts : le porte-à-porte

Le SIEEOM Grisolles-Verdun est prestataire pour certaines communes pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte en zone agglomérée.

La fréquence de collecte varie d'une environ tous les mois en période estivale pour les communes de Aucamville, Mas-Grenier et Saint-Sardos à une par semaine pour la commune de Verdun-sur-Garonne, en passant par une tous les quinze jours à Dieupentale ou Bessens. Ces collectes concernent 50% de la population du SIEEOM Grisolles-Verdun.

En 2015, environ 4 254 km ont été parcourus pour effectuer ces collectes (4 107 km en 2014 et 4 056 km en 2013) pour environ 343 tonnes collectées (391t en 2014, 325t en 2013). Soit un ratio d'efficacité de 12,4 km/t et une performance de 30,9 kg/hab/an. Les déchets collectés sont ensuite amenés à la plate-forme de stockage provisoire de Dieupentale en vue d'un broyage-compostage.

L'apport volontaire des déchets verts en déchèterie

La déchèterie de Dieupentale accueille les habitants du SIEEOM Grisolles-Verdun du lundi au samedi pour le dépôt des déchets verts. Ils sont ensuite stockés provisoirement sur une plate-forme. Régulièrement, la société APAG Environnement vient broyer les déchets verts et les emporte sur une plate-forme de compostage pour les transformer en compost. En 2015, environ 1 477 tonnes de broyats ont été évacués depuis Dieupentale (1 571t en 2014, 1 276t en 2013), soit, une diminution de 6% par rapport à l'année dernière.

Le compostage individuel des biodéchets

Pour les habitants qui ont un jardin, le SIEEOM Grisolles-Verdun propose depuis fin 2003 des composteurs individuels de 320 L au prix de 15 €.

En 2015, 116 composteurs ont été vendus (115 en 2014, 229 en 2013). Depuis le début de l'opération, 1799 composteurs ont été installés dans les jardins du SIEEOM Grisolles-Verdun. Soit un taux d'équipement de 20,5%.

Véritable geste écologique, le compostage permet :

- de retirer environ 20% des déchets des particuliers (soit environ 150/kg/an/composteur) des circuits traditionnels de collecte et de traitement des déchets, **soit plus de 270 tonnes détournées en 2015**,
- de fabriquer facilement un amendement naturel et pas cher.



Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un produit comparable à de l'humus qui a pour rôle de nourrir la terre. Les déchets organiques sont décomposés sous l'action de micro-organismes, champignons microscopiques ou bactéries, en présence d'eau et d'oxygène. En apportant ainsi des éléments minéraux essentiels à la vie tels que le manganèse, le fer ou encore le bore, le compost participe activement à la croissance des végétaux.

Le compostage collectif

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le SIEEOM souhaite développer la pratique du compostage dans de nouvelles structures telles que les résidences, lieux de restauration collective, services techniques...

En novembre 2012, une première résidence, se situant rue du Général Larroque à Dieupentale, s'est équipée d'un composteur de 800L afin de valoriser ses déchets organiques. La Villa Menrique, résidence située à Verdun-sur-Garonne et comprenant 19 logements, s'est également équipé d'un composteur en novembre 2013. Depuis juin 2014, la résidence Guilhem de Verdun-sur-Garonne a mis en place deux sites de compostage.



Composteur Villa Menrique de Verdun-sur-Garonne



Composteur Résidence Guilhem de Verdun-sur-Garonne

Dans le même objectif, l'EHPAD St Jacques de Verdun-sur-Garonne et l'EHPAD Ste Sophie de Grisolles ont mis en place des composteurs de 800L. Les restes issus de la préparation des repas ainsi que les déchets des espaces verts sont déposés dans ces composteurs. Les agents techniques ont reçu une formation dispensée par le SIEEOM afin de maîtriser au mieux cette nouvelle pratique.

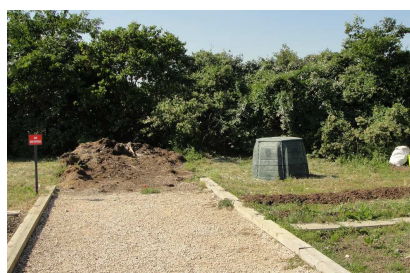


Composteur à l'EHPAD Saint-Jacques de Verdun-sur-Garonne



Composteur à l'EHPAD Sainte-Sophie de Grisolles

D'autres sites ont également vu le jour en 2013 et 2014 :



Jardins partagés à Grisolles



Ecole de Campsas

Ecole de Dieupentale



Ecole de Canals

...et aussi l'école de Saint-Sardos.

En 2015, le premier site de compostage partagé en centre-bourg à vue le jour dans le parc de la ludothèque de Grisolles. Après une enquête réalisée en porte-à-porte au mois de mai, une dizaine de participants a été identifiée. Le site a donc été installé dans le cadre des Journées Nature organisées par la commune.



Parc de la ludothèque de Grisolles

E. Filière Déchèterie

Introduction

La déchèterie de Dieupentale a ouvert le 1^{er} octobre 2007. Auparavant, c'était le quai de transfert qui faisait office de « mini-déchèterie ».



Vue de la déchèterie de Dieupentale

Cette déchèterie comprend 10 emplacements de bennes de 10 et 35 m³ pour la collecte des déchets suivants :

- carton ;
- ferraille ;
- déchets verts ;
- gravats ;
- encombrants ;
- gros électroménager hors froid ;
- bois non traité ;
- bois traité ;
- plastiques (depuis octobre 2010)

Des emplacements en haut de quai sont prévus en caissons ou en conteneurs pour récupérer les déchets suivants :

- emballages recyclables et journaux-revues-magazines ;
- pneumatiques ;
- D.E.E.E. (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) séparés en quatre catégories : petits appareils ménagers, écrans, gros électroménager froid et gros électroménager hors froid ;
- verre ;
- textiles ;
- huiles de vidange et bidons vides d'huile ;
- piles et batteries,
- huiles alimentaires,
- D.T.Q.D. (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée) en local spécifique,
- néons et lampes techniques en local spécifique,
- cartouches d'encre,
- capsules Nespresso,
- bouteilles de gaz.

*Nouvelles
filiales 2014*

La deuxième déchèterie, située sur Verdun-sur-Garonne, uniquement dédiée à la collecte des déchets verts n'est plus suffisante. Une déchèterie multi-matériaux va être construite sur la commune de Verdun-sur-Garonne pour une ouverture prévue en fin d'année 2016.

Données techniques

Les tonnages :

benne à ferraille : **143,08 t**
(106,18 t en 2014, +19,6%)



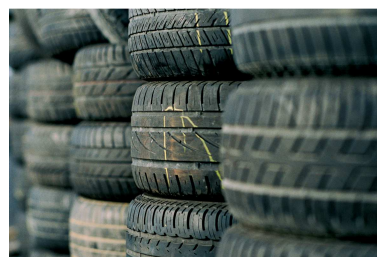
benne à encombrants : **663,92 t**
(606,82 t en 2014, +9,4%)

piles : **1,5 t**
(1,11 t en 2014, +35,3%)



huiles usagées : **13,09 t**
(8,26 t en 2014, +58,5%)

pneus : **9,06 t**
(19,88 t en 2014, -54,4%)



déchets dangereux des ménages :
37,94 t
(41,37 t en 2014, -8,3%)

D.E.E.E. (Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques) :

208,15 t

(191,91 t en 2014, +7,3%)



bois : **626,46 t** (557,72 t en bois
traité et 68,74 t en bois non traité)

(582,24 t en 2014, +7,6%)

déchets verts : **~ 1 477 t***

(~ 1 571 t en 2014, -6%)

**dont les 343 tonnes collectées en pap*



verre : **31,8 t**

(32,8 t en 2014, -3%)

batteries : **3,54 t**

(6,79 t en 2014, -47,9%)



benne à gravats : **1635,3 t**

(1620,2 t en 2014, +0,9%)

textiles : **23,84 t**
(17,02 t en 2014, +40%)



cartons : **94,58 t**
(88,08 t en 2014, +7,4%)

lampes : **0,64 t**
(0,45 t en 2014, +41,1%)



benne à plastiques : **104,72 t**
(106,46 t en 2014, -1,6%)

DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) : **0,31 t**
(0,3 t en 2014, +1,8%)



huiles de friture : **1,2 t**
(0,89 t en 2014, +34,9%)

Bouteilles de gaz : **0,31 t**
(1,72 t en 2014, -72,6%)



Cartouches d'encre : **0,2 t**
(0,3 t en 2014, -33,3%)

Capsules Nespresso : **0,5 t**
(0,18 t en 2014, +187,5%)



Soit au total, plus de **5 077 t** de déchets accueillis en 2015 à la déchèterie (contre 5002 t en 2014 et 4528 t en 2013). Le tonnage global a évolué entre 2014 et 2015 de +1,5%. Outre, les flux à faible tonnage qui peuvent être très fluctuants en fonction du nombre de collecte dans l'année, certaines variations sont remarquables :

- une forte augmentation des tonnages de ferraille et de batteries qui s'explique par le fait que ces déchets sont mis à l'abri des vols dans le bâtiment en dehors des horaires d'ouverture ;
- une forte augmentation des textiles due à la distribution avec le bulletin du SIEEOM des sacs « Le Relais » ;
- les fortes variations de batteries, pneus, bouteilles de gaz et des lampes dépendent du nombre d'enlèvements effectué dans l'année.

Le geste de tri à la déchèterie est de plus en plus adopté par les usagers.

La fréquentation :

En 2015, des comptages des usagers de la déchèterie ont été réalisés. On a recensé environ 644 usagers par semaine pour une ouverture de 34 heures par semaine sur 6 jours, soit **environ 19 usagers par heure**. Des pointes de fréquentation à 253 usagers par jour ont été enregistrées, soit un usager toutes les 1 minute 30.

Un peu plus de 33 480 passages ont été effectués en 2015 à la déchèterie de Dieupentale (contre 32 700 passages en 2014).

Les filières de traitement

Les déchets amenés à la déchèterie sont triés dans différents contenants puis sont récupérés par différents prestataires en vue de valorisation, de recyclage ou de dépollution. Le tableau ci-dessous récapitule les différents prestataires de traitement de la déchèterie.

DECHETS	CONTENANTS	TRAITEMENT	PRESTATAIRES
Ferraille	Benne de 35 m ³	Recyclage	Bartin Recycling (82)
Encombrants	Benne de 35 m ³	Enfouissement	DRIMM (82)
Piles	Fût de 200 L	Recyclage	COREPILE (national)
Huiles usagées	Colonnes de récupération de 1100 L	Régénération	SRRHU (33)
D.E.E.E. (petits électroménagers et écrans et gros électroménager froid)	Grille box de 1 m ³ et palettes	Recyclage ou valorisation	ENVIE (31) pour le transport / ECOLOGIC (national)
D.E.E.E. (gros électroménager hors froid)	Benne de 30 m ³	Recyclage ou valorisation	ENVIE (46) pour le transport / ECOLOGIC (national)
Carton	Benne de 35 m ³	Recyclage	DRIMM (82) pour le conditionnement / Sita (31) pour le recyclage
Plastiques	Benne de 35 m ³	Recyclage	SITA (31)
Déchets verts	Plate-forme	Compostage	APAG Environnement (82)
Bois traité et non traité	Bennes de 35m ³	Compostage et recyclage	SEOSSE (31)
Verre	Colonne à verre de 4m ³	Recyclage	SIEEOM pour le transport / VOA (81) pour le traitement
Déchets Ménagers Spéciaux	Caissettes et bacs de 1 m ³ en local spécifique	Traitements spécifiques (incinération)	ECO-DDS (national) / TRIADIS (31)
Pneumatiques	Palettes	Recyclage	REGENE SUD (SITA) (82)
Batteries	Bacs étanches 1m ³	Recyclage	Bartin Recycling (82)

Huiles alimentaires usagées	Fût de 200 L	Recyclage	TRIADIS (31)
DASRI	Boîtes spécifiques	Traitement spécifique	MIDI-COLL (31) pour le transport / DASTRI (national)
Néons et lampes techniques	Caisses cartons sur palettes	Traitement spécifique	RECYLUM (national)
Textiles	Conteneur fermé	Réemploi et recyclage	Le Relais (82)
Gravats	Bennes de 10 m ³	Remblayage	EcoMat (82)
Cartouches d'encre		Réemploi ou traitement spécifique	LVL (44)
Capsules Nespresso	Bac de 240L	Recyclage	Collectors (69)
Bouteilles de gaz	Plate-forme	Traitement spécifique	Totalgaz, Repsol ...

F. Filière déchets non ménagers

La Redevance Spéciale

Il n'existe pas sur le SIEEOM Grisolles-Verdun de collectes spécifiques pour les collectes des déchets ne provenant pas des ménages (exemple d'une collecte spécifique pour les cartons des commerçants).

Par contre, le SIEEOM Grisolles-Verdun passe des conventions de redevance spéciale avec les producteurs non ménagers pour l'enlèvement de leurs déchets lors des tournées de collecte des déchets ménagers depuis 2005.

Le coût de la collecte et le traitement de ces déchets est facturé en fonction des quantités (estimées en volume) réellement collectées.

En 2015, le coût de la collecte était de 21 € par conteneur de déchets ménagers résiduels de 770L (19,50 € en 2014, 18,50 € en 2013, 18,15 € en 2012 et 18 € en 2011).

En 2015, 63 producteurs ont signé une convention de redevance spéciale avec le SIEEOM Grisolles-Verdun (72 en 2014).

G. Filière ferraille en porte-à-porte

En plus de la déchèterie, une collecte à domicile est réalisée une fois par mois dans chaque commune pour les encombrants en ferraille. Depuis avril 2009, la collecte est effectuée en régie avec la grue sur berce équipée d'un grappin. Cette année environ 12,83 tonnes ont été collectées (13,45 tonnes en 2014 et 8,6 tonnes en 2013). Ci-dessous, le tableau des passages dans chaque commune :

Commune	Canton de Grisolles	Canton de Verdun-sur-Gne
Jours de ramassage chaque mois sauf au mois d'août	2° jeudi	4° jeudi
Inscription au SIEEOM Grisolles-Verdun	oui	oui

H. Filière textiles

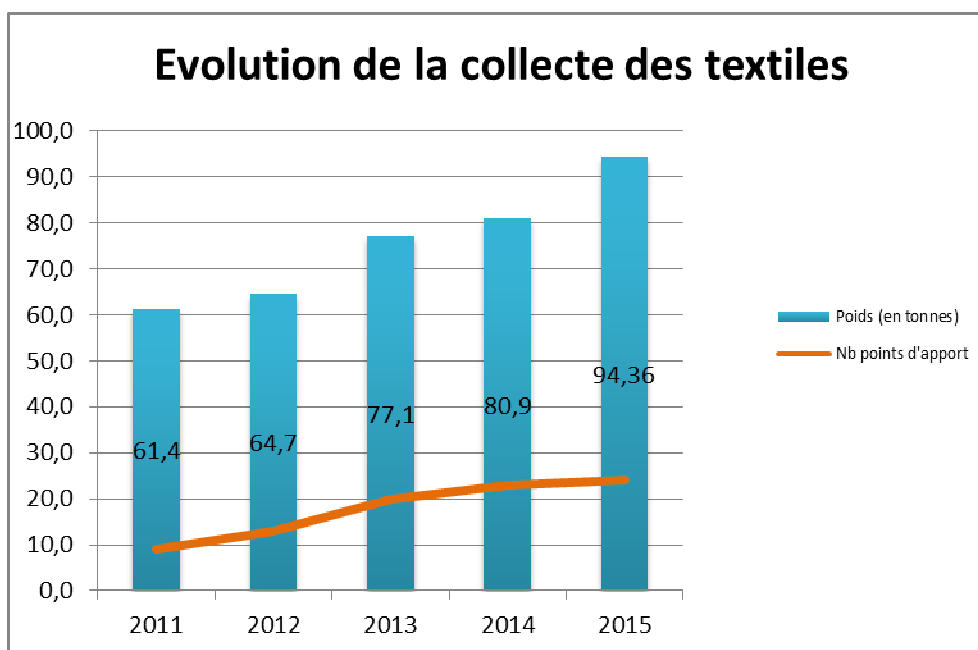
Depuis avril 2009, le SIEEOM Grisolles-Verdun a démarré la collecte des textiles. Il s'agit d'un partenariat avec l'association Le Relais 82, qui met à disposition des bornes d'apport volontaire sur le territoire. Il collecte et valorise ensuite tous les textiles : vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie.

Au 31 décembre 2015, le parc comprenait 24 bornes situées à :

- Aucamville : route de Verdun
- Bessens : au stade
- Bouillac : scierie
- Bourret : à la salle des fêtes
- Campsas : à la salle des fêtes
- Canals : grand'rue
- Comberouger : salle des fêtes
- Dieupentale : déchèterie (x3) et salle des fêtes
- Fabas : parking école
- Grisolles : parking Carrefour Market, église et salle des fêtes
- Mas-Grenier : salle des fêtes
- Pompignan : rue des écoles et RD820
- Saint-Sardos : cave
- Savenès : école
- Verdun-sur-Garonne : parking Intermarché et Super U, cimetière et stade.



En 2015, c'est **94,4 tonnes de textiles** qui ont pu être collectés.



I. Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages des différents flux de déchets collectés et traités par le SIEEOM Grisolles-Verdun sur les 9 dernières années.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ferraille	143	141	148	140	127	86	99	120	143
Piles	0,6	2,3	1,3	2,5	1,6	2,4	4,4	1,1	1,5
Huiles usagées	5,7	7,0	8,6	11,3	11,2	5,7	6,1	6,1	13,1
Pneus	1,2	3,3	2,3	4,1	3,5	16,3	3,4	8,3	9,1
DEEE	74	116	137	160	170	182	180	192	208
Carton		57	62	67	67	75	91	88	95
Déchets verts	1334	1140	1170	1224	1181	1233	1276	1571	1477
Verre	470	521	511	529	522	576	599	638	659
Batteries	4,2	2,3	4,1	6,0	6,1	6,2	3,1	6,8	3,5
Bois	57	322	349	405	424	400	577	582	626
Gravats	177	1153	1462	1393	1120	1432	1449	1620	1635
DDS	6	23	25	30	36	40	41	41	38
Huile de friture			0,28		0,18	0,46	1,26	0,89	1,2
DASRI			0,15	0,19	0,28	0,24	0,27	0,30	0,31
Lampes			0,23	0,35	0,45	0,19	0,43	0,45	0,64
Textiles			52	71	61	65	77	81	94
Plastiques durs				6	62	74	79	106	105
Bouteilles de gaz									0,31
Cartouches d'encre									0,2
Capsules Nespresso									0,5
Collecte Sélective	801	837	839	953	1054	1124	1384	1354	1424
OM+Encombrants	6062	5848	6095	5967	5730	5705	5118	5132	5173
TOTAL	9 140	10 172	10 867	10 968	10 576	11 020	10 986	11 566	11 709

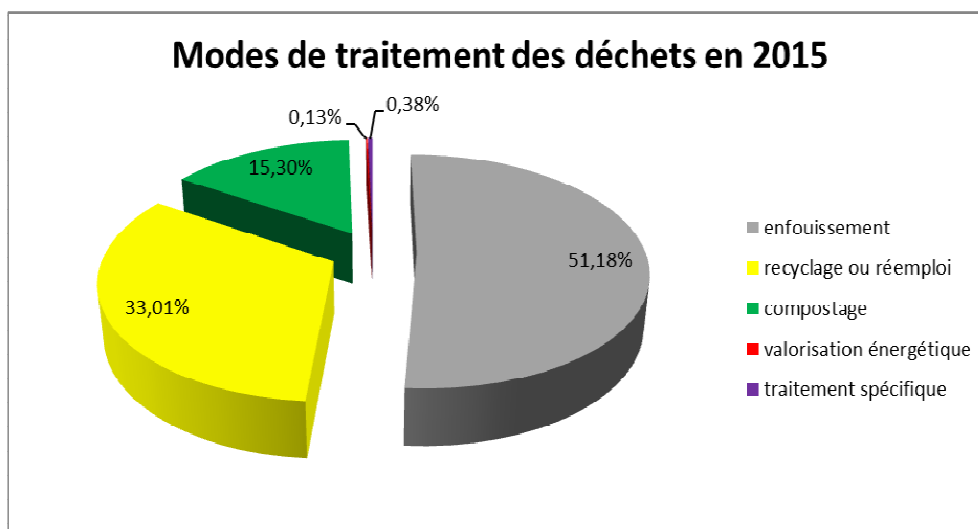
Soit une **augmentation de 1,2 % tous déchets confondus entre 2014 et 2015** (contre +5.3% entre 2014 et 2015, -0,3% entre 2012 et 2013 et +4.2% entre 2011 et 2012).

Le graphe ci-dessous présente la répartition des différents modes de traitement des déchets en 2015 selon les cinq grandes familles suivantes* :

- l'enfouissement ou stockage (51,2% contre 51,6% en 2014) ;
- le recyclage ou le réemploi (33% contre 31,2 en 2014) ;
- le compostage (15,3% contre 16,7% en 2014) ;
- la valorisation énergétique (0,1%) ;
- le traitement spécifique (0,4%).

En comparaison à 2014, il y a 2% supplémentaires de déchets recyclés au détriment du compostage. Cela représente environ 230 tonnes de déchets valorisés en plus.

*Calculs réalisés
hors gravats.*



4. La communication

La distribution des sacs de collecte

Les agents du SIEEOM distribuent les rouleaux de sacs permettant la collecte de leurs déchets aux habitants qui sont situés en résidence ou centre-ville des communes équipées majoritairement en bacs individuels ; Bessens (24 foyers), Campsas (20 foyers), Dieupentale (115 foyers), Grisolles (600 foyers), Pompignan (122 foyers) et Verdun-sur-Garonne (1145 foyers). Sur l'année 2014, les deux sessions de distribution se sont déroulées en mars-avril-mai et en août-septembre-octobre. C'est 110 jours qui ont été concernés par ces distributions.

Un agent du SIEEOM s'occupe de la distribution des sacs dans la commune de Saint-Sardos. Il se rend deux fois par mois à la mairie concernée pour donner aux habitants les rouleaux de sacs. Sur l'année 2015, c'est 12 jours qui ont été concernés par ces permanences.

2014-2016 : Poursuite de l'expérimentation, extension des consignes de tri

En 2009, plus de 3 millions de tonnes d'emballages ont été recyclés au niveau national. Ce sont autant de matières premières non utilisées, donc de ressources naturelles préservées.



Depuis le 16 avril 2012, le SIEEOM Grisolles-Verdun participe à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri avec Eco-Emballages. Le recyclage a évolué pour permettre de trier encore plus. Dans le sac de tri, nous pouvons désormais trier la totalité de nos emballages en plastique sans distinction : bouteille, flacons, pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produits congelés, sac plastique... en plus des autres emballages en papier, carton, acier ou aluminium qui sont toujours à trier pour être recyclés. Pour la période 2014 à 2016, un avenant a été passé avec Eco-Emballages pour la poursuite de l'extension des consignes de tri sur notre territoire.

Les interventions en milieu scolaire



Les interventions en milieu scolaire se déroulent en trois séances pour le primaire et deux séances pour les maternelles. Elles permettent aux enfants de mieux comprendre les consignes du tri et l'intérêt d'un tel geste. Des interventions ont également eu lieu au collège de Grisolles.

En 2015, 4 écoles ont bénéficié de l'intervention d'un animateur, il s'agit des écoles de Bouillac (3 classes), de Beaupuy (1 classe), de Mas-Grenier (4 classes) et de Grisolles (1 classe CLIS).

Les enfants de l'école maternelle et élémentaire de Verdun-sur-Garonne (lors du temps d'activités périscolaire) ont également bénéficié des animations. Des outils de sensibilisation ont été prêtés à la bibliothèque de Savenès.

Intervention de l'ambassadeur dans une école

Le site internet www.sgv82.fr

Avec l'aide du centre de gestion du Tarn-et-Garonne, le SIEEOM Grisolles-Verdun a créé son propre site internet. Il a été mis en ligne au mois de décembre 2011. Il reprend les informations suivantes : le fonctionnement du syndicat, les consignes de tri, les calendriers de collecte, la déchèterie, la prévention des déchets...



Visuel de la page d'accueil du site internet

Pour l'année 2015, nous dénombrons 6 836 visites (4 433 visites en 2014 et 3 025 en 2013) dont 4 822 visiteurs uniques (soit 42% des foyers du syndicat). Le temps passé sur le site est de 2min04s avec en moyenne 3,3 pages visitées. Les pages les plus visitées sont les suivantes :

- Accueil,
- La déchèterie,
- Les horaires de la déchèterie,
- La collecte des ordures ménagères,
- Fonctionnement,
- Les calendriers de collecte,
- La première fois à la déchèterie,
- Contact,
- Les déchets acceptés à la déchèterie,

Nous observons de nombreux pics de fréquentation à l'approche des jours fériés.

Le site est régulièrement mis à jour afin d'intégrer les nouveautés et les actualités.

Bilan du concours inter-villes 2014-2015 : « Du verre à la bouteille l'avenir est dans le tri »

Pour augmenter les performances de recyclage du verre, le SIEEOM Grisolles-Verdun a organisé un défi inter-communes. Il s'est déroulé entre le 1^{er} juin 2014 et le 31 mai 2015. Le but est simple : les habitants doivent déposer un maximum d'emballages en verre dans les récup'verre pour faire gagner leur commune.

Le syndicat a mis à disposition des communes : une affiche, un mémo sur le verre avec un plan des emplacements des récup'verre et un flyer informant le lancement du concours. Un sac de précollecte a été distribué à tous les foyers pour déposer ses emballages dans les colonnes à verre.

Les deux communes récompensées ont été la commune qui a obtenu la meilleure performance de tri et celle qui a eu la plus forte progression par rapport à l'année de référence.



Les communes lauréates du concours sont les suivantes :

- catégorie « meilleure performance » = Campsas avec 36,79 kg/hab (moyenne 28,7 kg/hab)
- catégorie « meilleure progression » = Bouillac +28,1 % (moyenne +4 %)

Un spectacle sur le tri et le recyclage des déchets a été offert par le syndicat aux enfants de ces écoles. Un trophée a également été offert aux maires de ces deux communes.

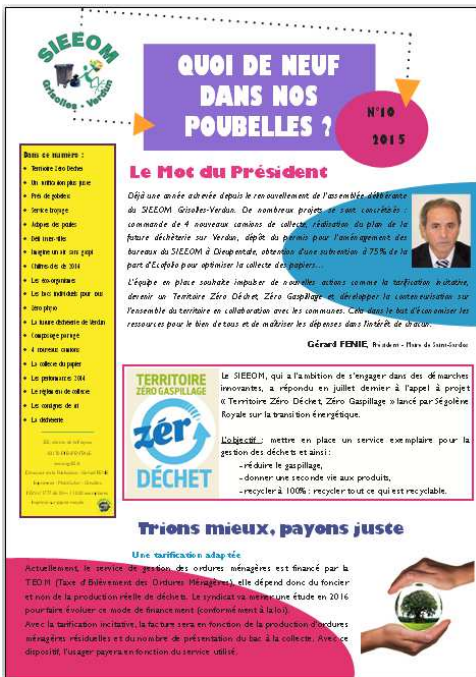


La distribution des bacs individuels de collecte

Suite à la constante augmentation de la quantité des emballages recyclables et afin d'améliorer le service de proximité le SIEEOM Grisolles-Verdun a démarré la collecte en bacs individuels en janvier 2013. Les bacs ont été distribués en fin d'année 2012 aux foyers des communes de Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Pompignan et Verdun-sur-Garonne. En 2015, une partie de la commune de Mas-Grenier a également été équipée, ce qui représente 120 foyers. De plus, 140 nouveaux habitants sur les autres communes sont venus récupérer leurs bacs individuels au bureau du syndicat. Cette distribution a permis de sensibiliser une nouvelle fois les habitants au tri des emballages.

Le bulletin du SIEEOM

En octobre 2015, un bulletin de 6 pages a été édité et distribué au domicile de tous les habitants du SIEEOM : « Quoi de neuf dans nos poubelles ? n°10 » Ce bulletin a été édité en 11 000 exemplaires.



Au sommaire :

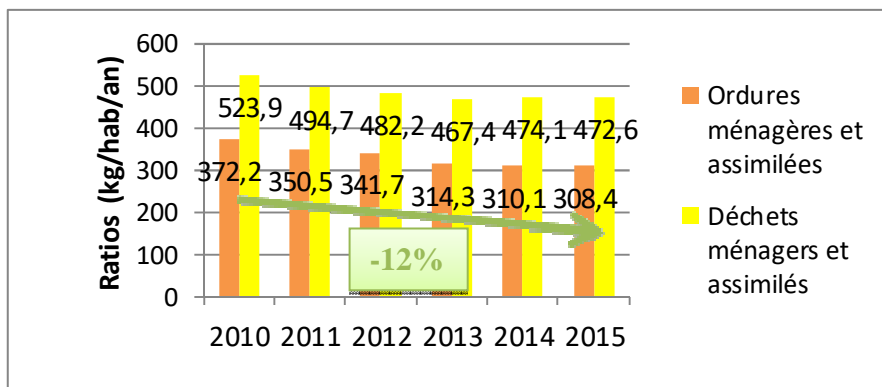
- un article sur la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage,
- une tarification plus juste,
- le service broyage des végétaux, le prêt de gobelets, la distribution des poules,
- le bilan du défi inter-villes du verre,
- le concours Imagine un air sans gaspi,
- un point sur les chiffres clés de l'année 2014 et les performances,
- une information sur le rôle des éco-organismes,
- un article sur les bacs individuels, les lampes et les textiles,
- un zoom sur le zéro phyto, un article sur la déchèterie de Verdun,
- des brèves sur le compostage, l'achat des camions et sur le recyclage du papier,
- un rappel sur le règlement de collecte, les règles de tri et sur la déchèterie.

Avec ce bulletin, il a été distribué un sac du Relais 82 pour les textiles.

Première page du bulletin « Quoi de neuf dans nos poubelles ? n°10 »

5. Le programme de prévention

En octobre 2011, le SIEEOM Grisolles-Verdun a signé un accord-cadre avec l'ADEME, pour son programme local de prévention des déchets. L'objectif est clair : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 5 ans, soit 25 kg par habitant. Le syndicat est soutenu à hauteur de 28 246,50 € par an (pour la durée du programme) et s'engage à mettre en place diverses actions de prévention tout en mesurant les impacts sur la quantité et la nocivité des déchets collectés.



L'année 2012 a été une phase de diagnostic qui nous a permis de définir le type d'habitat, la démographie, de recenser les différents acteurs (associations, entreprises, commerçants...), les actions déjà engagées... Grâce à cet état des lieux, nous avons ensuite élaboré un programme d'action spécifique à notre territoire. Il est formellement entré en action depuis 2013.

Le programme d'action

A l'issue de la première année du programme de prévention, un rapport comprenant le diagnostic du territoire et un programme d'action a été remis à l'ADEME en décembre 2012. Le syndicat a choisi de développer les 9 actions suivantes :

- action 1 : promotion et gestion domestique des biodéchets,
- action 2 : promotion et distribution du « stop-pub »,
- action 3 : développer les manifestations éco-responsables,
- action 4 : prévention des déchets communaux,
- action 5 : promotion du réemploi
- action 6 : évitement et récupération des produits dangereux,
- action 7 : sensibilisation des scolaires,
- action 8 : promouvoir les achats éco-responsables,
- action 9 : sensibilisation du grand public.

Promotion et gestion domestique des biodéchets

La gestion domestique des biodéchets s'est poursuivie en 2015 via l'opération « **Adoptez des poules** ». C'est plus de **960 poules** qui ont pris place dans les jardins du territoire en trois ans : 248 foyers en 2013, 106 foyers en 2014 et 130 foyers en 2015. Grâce aux foyers-témoins, nous savons qu'en moyenne **180kg/an/foyer** de déchets servent à l'alimentation de ces poules. On peut donc considérer qu'elles permettent de réduire de 65 tonnes la production de déchets depuis le lancement de cette opération, soit l'équivalent de 3 kg/hab (on considère que la moitié des foyers ayant pris des poules en 2013 en possèdent encore aujourd'hui).



Le premier site de **compostage de quartier** a vu le jour dans le centre-ville de Grisolles, ce qui porte à cinq le nombre de sites de compostage collectif. En 2015, 116 foyers sont venus récupérer un composteur auprès du syndicat. Si l'on tient compte des **730 composteurs individuels** installés dans les jardins depuis le début du programme et les foyers qui compostent en tas, on estime à 83,4 tonnes d'ordures ménagères valorisées depuis 2012 soient 3,9 kg/hab.

Promotion et distribution du « Stop-pub »



La distribution des autocollants Stop-pub s'est ralentie cette année car le temps consacré à cette action a diminué. Le manque de mobilisation des commerçants locaux et la dynamique lancée ces dernières années explique ce ralentissement. Ainsi, seulement **770 autocollants** ont été distribués aux habitants. On peut estimer le taux d'équipement à 19,5% en « Stop-pub », cela représente plus de 52 tonnes évitées depuis le début du programme soient 2,5 kg/hab.

Prévention des déchets communaux

Après l'installation des 8 sites de compostage : écoles, maisons de retraites, jardins partagés... on estime à plus de 6 tonnes la quantité de déchets valorisés, cela représente 0,3kg/hab. La dynamique de ces sites sera relancée en 2016 avec certainement la mise en place de nouveaux composteurs collectifs.

Les manifestations éco-responsables se sont encore développées en 2015. Près de 26 000 gobelets ont été prêtés à plus de 70 manifestations, suite à la création d'une flotte de **5 000 gobelets réutilisables** en 2014. Il y a actuellement une trentaine de structures qui a adhéré à ce service.



L'éco-exemplarité des collectivités continue avec la mise en place d'un **service de broyage des végétaux**. Pour cela deux types de services sont proposés : une location du broyeur seul aux collectivités ou une prestation de broyage à domicile avec un agent du SIEEOM (pour les particuliers et les collectivités). Pour l'année 2015, 210 tonnes de végétaux ont pu être valorisées grâce à ce nouveau service, soient 9,8kg/hab.

Évitement et récupération des déchets dangereux

La prévention qualitative s'est poursuivie en début d'année par la participation à la **Semaine pour les Alternatives aux Pesticides**. Différentes actions ont été menées comme la sensibilisation des habitants via des stands d'information où la diffusion d'un livret à la déchèterie. Afin de sensibiliser les enfants à cette thématique, un concours pour la fabrication d'un hôtel à insectes a été lancé. Parmi les 5 hôtels conçus, celui qui a reçu le prix du jury, a été exposé à la déchèterie pendant tout l'été.

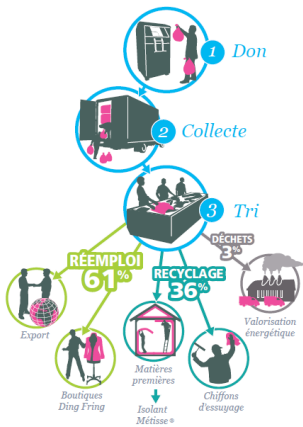


Promotion du réemploi

L'action de réemploi s'est concentrée, pour la troisième année, sur le **flux de textiles**. Tous les foyers ont reçu un **sac de collecte**, via le bulletin du syndicat, afin d'initier le geste de réemploi. Les résultats sont encourageants, les quantités de textiles récupérées ont encore progressé pour la troisième année consécutive pour atteindre 94 tonnes.

Sur notre territoire Le Relais collecte également les invendus d'un point de vente d'Emmaüs, cela représente plus de 34 tonnes, soit 128 tonnes au total. En considérant que Le Relais réemploie 61% des textiles, près de 78 tonnes ont été réemployées en 2015 soit 10 kg/hab depuis le début du programme de prévention.

La mise en place d'une **filière de réemploi des objets sur la déchèterie** de Dieupentale a été lancée en 2015. Les rencontres avec les partenaires potentiels ont été réalisées au mois de juin et le choix du partenaire a été validé en fin d'année par le comité syndical. Cette nouvelle filière sera opérationnelle en février 2016.



Le gaspillage alimentaire

Le thème du gaspillage alimentaire a été abordé par l'organisation d'un **concours départemental de création de chansons** « Imagine un air sans gaspi ». L'objectif était d'obtenir un maximum de participants pour traiter du sujet du gaspillage alimentaire et ainsi sensibiliser le plus grand nombre de personnes (chanteurs, les autres membres des structures participantes, les entourages). Sur le territoire du SIEEOM, 10 groupes ont participé sur les 29 inscrits au concours, ce qui représente 170 personnes. Les meilleures œuvres ont été produites sur scène en janvier 2016, où plus de 550 personnes sont venues écouter les nombreux conseils anti-gaspi.

Aussi, plusieurs apéritif anti-gaspi ont été proposés lors d'événementiels (Journées Nature, remise de trophées,...) avec des recettes ou des astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



Sensibilisation du grand public

En ce qui concerne la **sensibilisation du public**, le SIEEOM a distribué le dixième bulletin « Quoi de Neuf dans nos Poubelles » en fin d'année. Il reprend les principales actions menées par le syndicat pour l'information aux habitants : l'adoption des poules, la distribution des composteurs, la mise à disposition des gobelets, le service broyage...

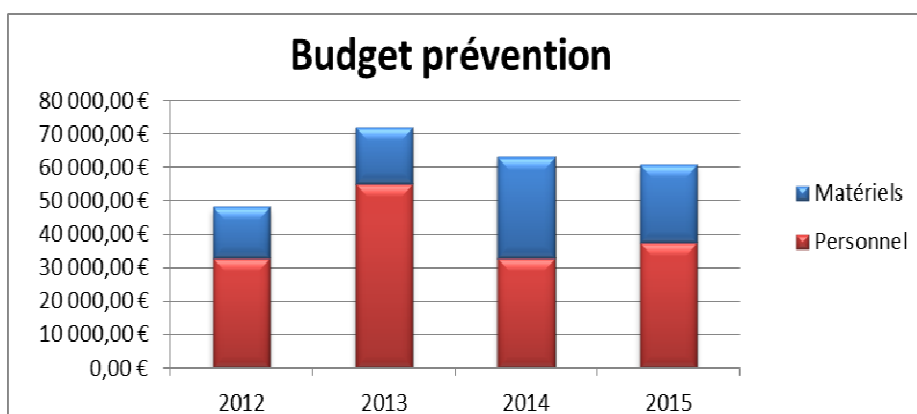
Pour la troisième année consécutive, le syndicat a participé à la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** ; des opérations sur le gaspillage alimentaire « **Jeu Cra'Miam** » et le jury du concours « **Imagine un air sans gaspi** ». Le choix de notre partenaire pour le **réemploi des objets à la déchèterie** a également été réalisé dans le cadre de cette semaine.



Grâce aux principales actions menées depuis 2011, l'évitement se situe à 29,5 kg/hab de déchets ménagers dans le cadre du programme de prévention. Il se décompose de façon suivante :

Action	Résultats	Ratios (en kg/hab)
« Adoptez des poules »	960 poules distribuées	3
Compostage domestique	730 composteurs installés	3,9
Autocollant Stop-pub	19,5% de BAL estampillées	2,5
Eco-exemplarité	8 sites de compostage : écoles, EHPAD...	0,3
Broyage des végétaux	230 heures de broyage	9,8
Collecte des textiles	25 points de collecte	10

Pour mener ces opérations à terme en 2015, le syndicat a engagé des dépenses matériels (composteurs, local réemploi, habillage des bennes...) à hauteur de 23 400 € et a mobilisé du personnel à hauteur de 37 400€. Pour l'année, le budget alloué à ce programme a donc été de 60 800 €, soit 2,84 € par habitant.



En comparaison aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du SIEEOM (3 556 000 €) le poste « Prévention » ne représente que 1,7%.

De plus, si l'on intègre l'évitement généré par ce programme (soit 24kg/hab), on estime à 29 250€ l'économie du coût de traitement des déchets en 2015.

$$0,014 \text{ t/hab} \times 21\,378 \text{ hab} \times 77\text{€HT/tonne}^* = 23\,050\text{€}$$

(* coût d'enfouissement des ordures ménagères)

$$0,010 \text{ t/hab} \times 21\,378 \text{ hab} \times 29\text{€HT/tonne}^* = 6\,200\text{€}$$

(* coût de traitement des déchets verts)

A noter les autres recettes :

- l'aide ADEME pour le programme de 28 246,50€,
- les régies pour la vente des poules, composteurs et des gobelets à 8 346€.

Ainsi, le montant total des recettes s'élèvent à : 36 592€.

En conclusion, **le programme de prévention a permis de réaliser une non dépense de 5 000€ pour l'année 2015.**

Enfin, pour la 5^{ème} année du programme, le SIEEOM Grisolles-Verdun continuera à suivre et soutenir les acteurs du territoire, mettre en place des actions innovantes dans le but de prévenir la production de déchets. Un accent va être mis sur le **réemploi** et sur le **gaspillage alimentaire**.

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a candidaté à l'appel à projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" en juillet 2015 afin d'engager son territoire dans la transition énergétique et la croissance verte. Compte tenu de la qualité du programme d'action auquel s'engage le syndicat, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a retenu ce projet le 26 octobre 2015.

Le syndicat qui est lauréat, pourra bénéficier d'accompagnement de l'ADEME, de soutiens financiers et d'aides du Ministère allant jusqu'à 100 000€/an pendant 3 ans.

Plus concrètement, les objectifs visés sont les suivants :

- Réduire les déchets résiduels en favorisant les gestes de prévention,
- Augmenter la part des déchets recyclables collectés,
- Optimiser la collecte des déchets ménagers dans une logique de maîtrise des coûts,
- Mettre en place une tarification incitative auprès des ménages et renforcer la redevance spéciale,
- Sensibiliser tous les acteurs, du particulier à l'institutionnel, à un mode de consommation plus raisonné,
- Optimiser la valorisation des déchets en cohérence avec l'écologie industrielle et territoriale.



6. Les investissements

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a réalisé les investissements suivants pour un montant global de 516 979 € TTC en 2015 :

- Achat de 4 bennes de 35m3 pour un montant de 20 640 € TTC.
- Achat de bennes de 25m3 pour un montant de 4 080 €TTC.
- Achat de 8 visuels pour l'habillage des BOM pour un montant de 11 034 € TTC.
- Achat d'un élévateur et de matériels (palles, batterie) pour un montant de 10 800 € TTC.
- Achat de 4 châssis pour BOM pour un montant de 451 200 € TTC.
- Achat d'un ordinateur portable pour un montant de 1 744 € TTC.
- Achat de mobilier de bureau pour un montant de 885 € TTC.
- Achat d'un local réemploi pour un montant de 2 800 € TTC.
- Achat d'un visuel pour le local réemploi pour un montant de 708 € TTC.
- Achat de rayonnage palettes 1 200 € TTC.
- Achat d'un conteneur maritime 12m pour un montant de 2 604 € TTC.
- Achat de 6 filets pour bennes pour un montant de 612 € TTC.
- Achat d'un plateau pour polybenne pour un montant de 3 600 € TTC.
- Achat de 32 bacs 660L OM pour un montant de 4 992 €TTC.

7. Le coût du service public

En 2008, le SIEEOM Grisolles-Verdun a mis en place une comptabilité analytique, en partenariat avec l'ADEME. Le SIEEOM utilise la méthode Comptacoût, qui est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, qui permet à toutes les collectivités de gestion des déchets de pouvoir comparer leurs coûts en toute objectivité.

Selon cette méthode, les coûts sont séparés selon les différents flux, soit pour le SIEEOM Grisolles-Verdun :

- Les ordures ménagères résiduelles,
- Les recyclables secs,
- Les déchets verts collectés en porte-à-porte,
- Les déchets des déchèteries,
- Le verre,
- La ferraille collectée en porte-à-porte.

Les coûts sont exprimés selon différents niveaux de lecture :

- Le coût complet : totalité des charges hors TVA,
- Le coût aidé HT : coût partagé – les aides reçues (subventions, ...),
- Le coût fiscal : charge nette de TVA supportée par la collectivité,
- Coût imputé : ensemble des contributions perçues pour financer le service.

Les coûts peuvent être étudiés en :

- Montants en € HT par habitant ;
- Montant en € HT par tonne.

Pour l'année 2015, les coûts sont les suivants :

📊 Le premier tableau concerne les coûts en euros HT par habitant (population prise en compte de 21 534 habitants – population SINOE). Les coûts du SIEEOM Grisolles-Verdun sont comparés à des coûts moyens à l'échelle nationale donnés par l'ADEME pour l'année 2012.

en € HT /hab	Ordures Ménagères		Recyclables secs		Déchets verts		Déchets des déchèteries		Verre		Collecte Ferraille		Total	
	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012
coût complet	37,7	55	26,2	21	1,9		16,2	22	1,9	2,7	0,8	1,7	84,7	108
coût partagé	37,4	54	5,8	9	1,9		14,3	20	0,7	1,7	0,7		60,9	91
coût aidé HT	37,2	53	5,6	8	1,8		14,0	19	0,7	1,6	0,7		60,0	89

Les coûts en euros HT par habitant sont des coûts dans l'ensemble inférieurs à la moyenne nationale sauf pour les recyclables secs (la collecte sélective). Il est donc possible d'obtenir plus de soutiens des éco-organismes, notamment en augmentant les performances de la collecte sélective. Les augmentations de tonnage de collecte sélective donc des performances font que l'on descend en-dessous des coûts moyens nationaux en coût partagé et en coût aidé.

Ainsi, plus nous trierons, moins le coût de gestion des déchets sera élevé.

Le deuxième tableau concerne les coûts en euros HT par tonne. Les coûts du SIEEOM Grisolles-Verdun sont comparés à des coûts moyens à l'échelle nationale donnés par l'ADEME pour l'année 2012.

en € HT /tonne	Ordures Ménagères		Recyclables secs		Déchets verts		Déchets des déchèteries		Verre		Collecte Ferraille		Total	
	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012
coût complet	152,8	226	403,7	418	121,6		103,3	135	64,4	86	1331	261	178,9	205
coût partagé	151,8	213	89,3	177	121,6		90,9	121	23,3	54	1211		128,4	169
coût aidé HT	150,6	211	86,5	172	115,6		88,9	118	23,3	52	1211		126,6	166

Les coûts en euros HT par tonne sont des coûts dans l'ensemble inférieurs à la moyenne nationale. Le faible tonnage de la ferraille collectée (13 tonnes) fait que le coût est très important.

Le coût des déchets des déchèteries est de l'ordre de celui des moyennes ADEME 2012. Avec la deuxième déchèterie, les coûts seront sûrement plus importants.

Pour information, au SIEEOM Grisolles-Verdun, le coût fiscal est de 6,2 € par habitant (5 € par habitant en valeur médiane nationale en 2012) et de 13,1 € par tonne (11 € par tonne en valeur médiane nationale en 2012) pour l'ensemble des flux.

Le budget réalisé du SIEEOM Grisolles-Verdun en 2015 se décompose de la façon suivante :

- o 2 159 649,52 € TTC en dépenses en fonctionnement (2096 294,69 € TTC en 2014) ;
- o 2 649 489,36 € TTC en recettes de fonctionnement (3208 410,64 € TTC en 2014) ;
- o 1 396 745,25 € TTC en dépenses d'investissement (161 212,29 € TTC en 2014) ;
- o 969 912,84 € TTC en recettes d'investissement (1 459 553,86 € TTC en 2014).

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2015 était de 1 521 231,02 €, soit 69,36 € par habitant. Les annuités à payer pour l'exercice 2015 était de 121 559,89 €, soit 5,54 € par habitant. L'état de la dette au 1^{er} janvier 2016 est de 1 482 367,38 €, soit 67,59 € par habitant.

8. L'emploi

Au niveau national, ce sont 130 100 emplois directement liés au domaine des déchets, 23% sont relatifs au secteur de la récupération.

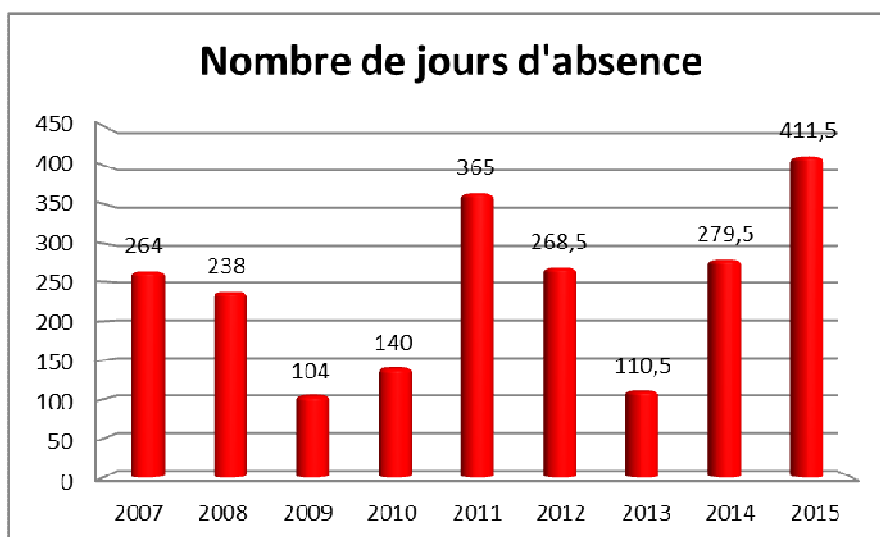
Les agents titulaires du SIEEOM Grisolles-Verdun sont au nombre de quinze. Avec les emplois occasionnels, les emplois saisonniers et les remplacements de maladie, le nombre d'agents passe à **18,55 ETP** (Equivalent Temps Plein) (18,25 ETP en 2014, 17,52 ETP en 2013 et 18,1 ETP en 2012).

Les emplois sont répartis comme suit :

- **1,7 ETP pour la déchèterie (1,64 ETP en 2014) ;**
- **11,18 ETP pour la collecte (11,04 ETP en 2014) ;**
- **0,96 ETP pour le transfert (1,04 ETP en 2014) ;**
- **0,37 ETP pour la collecte du verre et de la ferraille (0,34 ETP en 2014) ;**
- **1,25 ETP pour la communication (1,16 ETP en 2014) ;**
- **1,38 ETP pour la prévention (0,97 ETP en 2014) ;**
- **0,78 ETP pour les travaux et l'entretien (0,98 ETP en 2014) ;**
- **0,90 ETP à la gestion du syndicat (1,09 ETP en 2014).**

Le nombre de jours de formation en 2015 est de 47 jours (49 jours en 2014, 6,5 jours en 2013, 43 jours en 2012, 27 jours en 2011, 28 jours en 2010 et 18 jours en 2009).

Le nombre de jours d'absence en 2015 est de 411,5 jours dont 8 jours d'arrêt de travail suite à un accident de travail.



Le **taux d'absentéisme** (congés exceptionnels et maladie) est de **8,53 %** (2,43 en 2013, 5,69 en 2012, et 8,02 % en 2011). La moyenne nationale en 2011 dans la fonction publique territoriale pour les collectivités de 10 à 29 agents est de 8,2%. Dans le secteur d'activité « eau, assainissement et déchets », la probabilité d'absentéisme pour raisons de santé uniquement est de 4% en 2011, c'est le secteur d'activité où ce taux est le plus important (publication DARES). Cette étude démontre que l'on est davantage absent lorsque l'on est âgé, lorsque l'on a un emploi stable et que l'on est ouvrier.

En 2015, le **nombre d'accidents de travail est de 1** avec arrêt (1 accident de travail en 2014, 0 en 2013, 2 en 2012 et 3 en 2011).

Le taux de gravité, relatif au nombre de jours d'arrêt, est de 0,24 (1,49 en 2014, 0 en 2013, 0,70 en 2012 et 1,97 en 2011) et le taux de fréquence, relatif au nombre d'accidents avec arrêt, est de 29,6 (42 en 2014, 0 en 2013, 67,4 en 2012, et 62,7 en 2011). Les moyennes nationales pour 2010, pour les métiers de la collecte des déchets, étaient de 3,13 pour le taux de gravité et de 52,1 pour le taux de fréquence (source CNAMTS).